

TRIBUNE des droits des femmes

Série sur Genre et Leadership

N°14 / Avril 2014

Femmes et Leadership Politique

Pour vous abonner ou soumettre une contribution, écrivez-nous à tribune@rofaf.org



ROFAP, Quartier Attiégo, Boulevard du Zio, Angle Rues 238 et 393, N°12, 03 BP 30888 Lomé 03, TOGO
Tél : (228) 22 61 58 58 / 22 61 58 56, E-mail: rofaf@rofaf.org, Web: www.rofaf.org

Une publication du Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

TRIBUNE N° 14 : FEMMES ET LEADERSHIP POLITIQUE

Rédaction, compilation, mise en page & design: ROFAF

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
ARTICLES	
Les 10 Africaines les plus influentes.....	10
<i>Par Raoul Mbog</i>	
Genre et féminisme.....	15
<i>Par Massan d'ALMEIDA</i>	
En politique, la femme ferait-elle mieux l'affaire ?.....	24
<i>Par Yao Zewuze ABOTSI</i>	
La participation politique des femmes en Afrique francophone : Cas du Rwanda.....	30
<i>Par Emeline UWIZEYIMANA</i>	
Femmes et participation politique en Afrique francophone : le cas du Cameroun.....	43
<i>Par Nadège NZONTCHA</i>	
Femmes et participation politique : L'exemple du Gabon.....	55
<i>Par Pierrette OYANE NZUE</i>	
ACTUALITES	68
Encadré : Dix points sur le leadership des femmes africaines	i

EDITORIAL



Où sont les femmes en politique? Cette question est d'actualité aujourd'hui encore, car l'arène politique demeure largement régie par les hommes dans la plupart des pays dans le monde et en Afrique francophone. Les hommes continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux dans les sphères décisionnelles dans tous les secteurs et dans la politique. Malgré le travail de sensibilisation et de plaidoyer réalisé à tous les niveaux et dans tous les pays ces dernières années, les femmes restent minoritaires en politique. Et les réunions ministérielles, de chefs d'États ou de gouvernement demeurent essentiellement des réunions masculines.

Au 1er avril 2014, la moyenne des pourcentages de femmes dans les parlements en Afrique subsaharienne est de 22,9%. Certes, aujourd'hui, la situation a un peu évolué par rapport au début de la première décennie du 21ème siècle - en 2000, où les chiffres étaient de 12,1% en Afrique subsaharienne et en 2008 où ils étaient de 18,4%. Ce pourcentage, qui est inférieur à l'objectif minimal de 30% fixé par les Nations Unies, cache d'énormes disparités entre les pays. Dans l'ensemble, le Rwanda est en avance sur tous les autres pays du continent et du monde avec 63,8% de femmes.

Si dans les parlements la présence des femmes a connu une légère hausse ces dernières années, il n'en est pas ainsi dans les gouvernements nationaux, qui demeurent toujours majoritairement masculins. Dans l'ensemble, les femmes continuent d'hériter des ministères qui leur ont toujours été traditionnellement réservés : les affaires sociales, la famille, la condition féminine.

Pourquoi l'écart persiste-t-il entre les hommes et les femmes en politique?

Les résultats de nombreuses études et rencontres d'échanges sur la question révèlent que plusieurs obstacles d'ordre social, culturel, économique, juridique, politique et personnel entravent la participation des femmes à la vie publique et politique. Dans la plupart des pays du monde, rien n'empêche légalement parlant que les femmes se présentent aux élections. Comment expliquer dès lors que la politique reste l'apanage des hommes?

Ce phénomène, comme d'autres du même ordre, n'est pas imputable à un seul facteur, mais à la conjonction de différents facteurs. A commencer par le système électoral, qui peut ne laisser guère de chances aux femmes d'être élues. En règle générale, ce sont les scrutins à la proportionnelle qui sont considérés comme les plus favorables aux femmes, et les scrutins majoritaires qui sont les plus susceptibles de leur être défavorables. Par ailleurs, les femmes peuvent être pénalisées également parce qu'elles ne font pas partie des réseaux très importants qui existent en dehors de la structure du parti. Ces réseaux professionnels et de relations d'affaires sont source de contacts et de ressources financières et expliquent pourquoi les hommes sont souvent plus efficaces que les femmes lorsqu'il s'agit de mobiliser des fonds et de faire campagne.

Toutefois, les facteurs les plus déterminants sont sans doute d'ordre culturel. Dans nos sociétés, les femmes en quête de pouvoir sont souvent mal vues: la politique est considérée comme un domaine

masculin où tous les moyens s'utilisent y compris les actes répréhensibles comme la corruption, la violence, l'intimidation, les coups-bas, etc. En plus, de nombreux électeurs et électrices estiment que les hommes font de meilleurs dirigeants que les femmes. Il s'ensuit que de nombreuses femmes rechignent à entrer en politique, un milieu qui leur semble hostile et agressif.

Au ROFAF, nous pensons que la rareté des femmes en politique, n'est pas due à un manque de femmes compétentes, mais au fait que les hommes élisent des hommes et les femmes élisent aussi des hommes.

Que faire alors?

Pour le ROFAF, la participation des femmes dans la politique et les sphères publiques aux niveaux national et international est une condition préalable au succès dans la lutte contre la pauvreté. Un succès qui ne peut être atteint que si les femmes sont associées à ces processus et leurs opinions prises en considération.

L'intervention positive, l'instauration de quotas par exemple, pourra permettre d'accroître la proportion de femmes parmi les décideurs politiques. Selon International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale), le mode de scrutin et les quotas sont les facteurs les plus déterminants de la féminisation des assemblées nationales. Selon la ministre espagnole de l'égalité, Bibiana Aído, la majorité des pays où les femmes sont nombreuses au parlement appliquent des quotas politiques. Il faut donc poursuivre dans cette voie afin d'améliorer la représentation des femmes. Nous devons plaider pour que les lois sur le quota ou la parité femmes-hommes sur les listes électorales intègrent des dispositions assurant leur alternance en tête de liste : les deux premiers candidats en tête de liste ne doivent pas être du même sexe.

Massan d'ALMEIDA

Directrice Exécutive du ROFAF

LES 10 AFRICAINES LES PLUS INFLUENTES

Par Raoul Mbog, journaliste à Slate Afrique

Elles occupent toutes les sphères d'activités. Le succès de la carrière de ces Africaines en font des personnalités incontournables sur le continent.



**Joyce Banda, le gage d'espoir
du Malawi**

Les premiers mots de Joyce Banda, lorsqu'elle est investie le 7 avril comme présidente du Malawi, sont en faveur de la réconciliation et de l'unité nationale. En réalité, celle qui prend les rênes du pays, dès le lendemain de l'annonce officielle du décès du président Bingu Wa Mutharika, a bien conscience de la difficulté de la tâche qui l'attend. D'abord, parce que la légalité constitutionnelle a bien failli ne pas être respectée.

La Constitution malawite prévoit qu'en cas de décès du chef de l'Etat, c'est le vice-président qui assure l'intérim. Or, bien que vice-prési-

dente depuis 2009, Joyce Banda était en très mauvais termes avec le président Mutharika, dont elle n'a jamais cessé de critiquer les dérives autoritaristes. En 2010, elle est d'ailleurs exclue du parti de Mutharika, le Democratic Progressive Party (DPP). De ce fait, les barons de cette formation politique la voyaient mal succéder à leur mentor. Il aura donc fallu tout le courage et la détermination de cette femme de 61 ans, pour éviter une crise politique au Malawi.

Mais de nombreux autres défis l'attendent. Elle est la deuxième femme à diriger un pays africain, après la Libérienne Ellen Johnson Sirleaf, et si l'on exclut l'intérim de 45 jours de Rose Rogombé, en 2009 au Gabon, après le décès d'Omar Bongo. La personnalité de Joyce Banda, a elle seule, est un signe d'espoir pour les Malawites, confrontés à une grave crise économique et en proie à un chômage de masse. Le pays est classé parmi les plus pauvres du monde.

La nouvelle présidente devra donc mobiliser toutes les ressources qu'elle avait déjà déployées dans les années 90 en faveur des droits des femmes et de l'éducation, pour mettre en place un nouveau plan de croissance. Pendant les deux années de son mandat, Joyce Banda devra aussi restaurer la confiance avec les principaux bailleurs de fonds du pays, que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis. Et sur ce point, elle a quelques atouts. Militante des droits de l'homme, elle a également su s'imposer dans les affaires au point de créer, en 1997, la première association des femmes d'affaires du Malawi. La même année, elle reçoit le prix Leadership Afrique de la Fondation Mo Ibrahim.

Dans tous les cas, Joyce Banda veut aller vite, puisqu'elle a déclaré trois jours seulement après sa prise de fonction:

«Nous sommes en deuil, mais certaines décisions ne peuvent pas attendre.»

Résultat, la mise à l'écart des proches de Mutharika, le limogeage du gouverneur de la Banque centrale ainsi que celui du patron de la radio-télévision publique. Une témérité que ceux qui connaissent bien Joyce Hilda Mtila

Banda estiment avoir été héritée de son père, un ancien membre de l'orchestre musical de la police malawite.



Fatou Bensouda, la Gambienne qui n'a pas froid aux yeux

Fatou Bensouda prendra officiellement ses fonctions de procureur de la Cour pénale internationale, le 16 juin. Mais, depuis sa nomination pour succéder à Luis Moreno-Ocampo, la juriste Gambienne de 51 ans fait déjà trembler certains par sa fermeté. Dans tous les pays où elle s'est déplacée, Fatou Bensouda rappelle qu'elle sera inflexible face aux auteurs d'actes de torture, ou de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La nouvelle procureure générale de la CPI vient d'être retenue par le magazine américain Time, pour figurer dans son classement 2011 des 100 personnalités les plus influentes dans le monde. Elle arrive 64e, deux rangs derrière le président nigérian Goodluck Jonathan. Tous deux sont d'ailleurs les seuls Africains du classement.

Cela étant, une lourde responsabilité pèse sur les épaules de Fatou Bensouda, comme le souligne le directeur exécutif de l'ONG de défense

des droits de l'homme Human Rights Watch:

«Elle sera la première Africaine à diriger un tribunal international. Elle devra donner une nouvelle vigueur à l'institution», écrit-il dans Time. Cette femme de 51 ans, dispose de tous les atouts, au vu de sa longue expérience de juriste, pour contribuer à plus de justice et à la paix dans le monde.»

L'une de ses premières grandes affaires est attendue pour dès après sa prise de fonctions. En effet, c'est elle qui sera aux commandes lorsque débutera en juin 2012, le procès de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo. Spécialiste du droit maritime, Fatou Bensouda a une formation d'avocate. Ministre sous le gouvernement du très sulfureux président gambien Yahya Jammeh, entre 1998 et 2000, elle est ensuite passée par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), à Arusha en Tanzanie, avant d'atterrir à la CPI, il y a neuf ans.



**Nonkululeko Nyembezi-Heita,
la reine d'acier de
Johannesburg**

Son ascension est l'une des plus fulgurantes que l'Afrique ait connues. Et l'une des plus encourageantes pour les femmes africaines. A 52

ans, Nonkululeko Nyembezi-Heita fait partie du cercle très fermé —et souvent très masculin des grands patrons dans le monde. Elle dirige la filiale sud-africaine du géant de l'acier, le groupe Arcelor-Mittal. Comme on dit dans le gotha des industriels, elle la Chief Executive Officer de Mittal en Afrique du Sud, depuis 2008.

Incontestablement, cette position fait d'elle une vraie femme d'influence sur le continent, qui discute en toute égalité avec les plus grands argentiers et les businessmen de la planète. En août 2011, le magazine américain Forbes l'a inscrite dans sa liste des 100 femmes les plus puissantes du monde. En 97e position, peut-être, mais tout de même dans le classement. Une récompense du talent de cette Sud-Africaine, mère de deux enfants, formée comme ingénieur à l'université de Manchester.

Nonkululeko Nyembezi-Heita débute sa carrière chez IBM en Caroline du Nord, aux Etats-Unis et y fait ensuite l'essentiel de son parcours professionnel, à Dallas dans le Texas et dans son pays. Un petit détour par l'opérateur téléphonique Vodacom, où elle consolide son expérience managériale, lui permet ensuite d'atterrir dans le saint des saints du groupe industriel indien Mittal.



Dambisa Moyo, l'iconoclaste

zambienne

Alors qu'elle n'était connue jusque-là que par ses collègues de la Banque mondiale, la jeune économiste zambienne a été propulsée en 2009, au centre d'une vaste polémique idéologique. Son livre *L'aide fatale* (éd. JC Lattès), publié la même année, est venu pour ainsi dire, secouer le cocotier. Dambisa Moyo, 42 ans, détonne par ses positions pour le moins dérangementes et quasiment taboues en Afrique et dans le monde: «L'aide publique donnée à l'Afrique constitue une rente.»

La réputation de Dambisa Moyo et tout son cercle d'influence se sont constitués à partir du postulat selon lequel, l'aide publique au continent est en partie responsable des problèmes de développement des Africains.

«Elle permet à de nombreux dirigeants de ne pas assumer leurs responsabilités, puisqu'ils savent que d'autres financeront l'éducation, la santé ou les infrastructures nécessaires au développement de leurs pays», n'a-t-elle de cesse d'affirmer. Elle fustige le FMI et la Banque mondiale en soutenant que ces institutions «ont un plus grand besoin de donner que le bénéficiaire de recevoir.»

Elle estime aussi dans son ouvrage que la démocratie n'est pas un préalable au développement:

«La démocratie ne peut se développer qu'avec l'émergence d'une classe moyenne en position de demander des comptes au pouvoir.» Elle pense même que « les dictateurs de bonne volonté et déterminés » valent mieux que les «démocraties multipartites.» Et pour enfoncer le clou, elle est l'une des rares personnalités africaines à soutenir ouvertement l'arrivée de plus en plus forte de la Chine en Afrique.

Formée dans les meilleures universités occidentales (Oxford et Harvard), Dambisa Moyo a pourtant été élevée en Afrique, par un père universitaire, chantre de la lutte anti-corruption en Zambie et par un grand-père mineur. Elle connaît donc bien le continent et se dit très attachée à sa terre. Une voix discordante parmi les discours convenus et policés habituels qui l'ont fait figurer en 2008, dans le classement des 100 personnalités les plus influentes du magazine Time.



**Bineta Diop, l'arme de la
paix du Sénégal**

L'essentiel de sa carrière s'est jusqu'ici effectuée dans l'ombre. Avant d'être mise sous les feux des projecteurs en avril 2011, lorsque le magazine Time la classe parmi les 100 personnalités les plus influentes dans le monde, la Sénégalaise Bineta Diop était davantage connue des milieux diplomatiques. Elle était surtout engagée auprès des femmes dont elle se bat pour la protection en périodes de conflits en Afrique. Femme de l'ombre mais très impliquée dans des initiatives en faveur de la paix sur le continent, au travers de son ONG Femmes Africa solidarité (FAS).

Sa préoccupation: intégrer les femmes dans les processus de paix et la résolution des conflits. C'est ce qu'elle a fait au Burundi et en République démocratique du Congo, mais aussi dans toutes les zones sensibles (Darfour, Sierra Leone, Rwanda, Tchad, Soudan). C'est ce qu'elle continue de faire dans des pays en post-conflits, comme le Liberia, où elle a dirigé des équipes d'observateurs lors des élections. C'est encore ce qu'elle a fait en 2004, quand elle a usé de tout le poids de son influence pour amener les chefs d'Etat de l'Union africaine (UA) à appliquer le

principe de parité (PDF) dans l'élection des cinq commissaires femmes sur les dix que compte l'organisation:

«Ce sont les femmes qui subissent la violence des conflits et ce sont elles qui reconstruisent et qui font le travail de réconciliation. C'est pour cela que les femmes doivent faire entendre leurs voix lors des négociations.»

Tel est le message qu'elle porte dans toutes les instances décisionnelles dont elle ouvre les portes. C'est ce qu'elle a déclaré au Conseil de sécurité des Nations unies où elle a été la première femme à intervenir sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits.

Native de Guéoul, dans le nord-ouest du Sénégal, Bineta Diop semble tenir cette fibre féministe et cette passion pour l'action diplomatique de son histoire familiale. Sa mère est une militante féministe de la première heure. Elle même passe son bac à Addis Abeba en Ethiopie à l'âge de 19 ans, le siège des institutions africaines où son mari est diplomate. Et c'est à Genève en Suisse alors qu'elle travaille depuis 1981 comme juriste internationale qu'elle créera, 15 ans plus tard, le FAS.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP



**Wangari Maathai, la Kényane
qui parlait aux arbres**

Wangari Maathai est décédée le 26 septembre 2011. Mais elle reste dans la conscience africaine et mondiale, l'une des femmes qui auront marqué le continent, jusqu'ici. Elle fut première en tout. Première dans sa famille à être scolarisée, elle fut aussi la première Kényane à décrocher un doctorat. La première encore à diriger une faculté, la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Nairobi au Kenya, lorsqu'elle revint de ses études aux Etats-Unis.

Wangari Maathai reste surtout dans le souvenir de tous, comme la première africaine à obtenir le très prestigieux prix Nobel de la paix, en 2004, pour «sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix».

Ces trois concepts résument l'idéal pour lequel s'est toujours battue cette femme, décédée à l'âge de 71 ans, après sa naissance dans une famille de fermiers de l'ethnie kikuyu, sur les hauteurs des White Highlands, au Kenya.

Lorsque commencèrent à se poser les problèmes de déforestation dans son pays, Wangari Maathai fut, cette fois-là encore, l'une des

premières à flairer le danger. Et surtout la première à agir, avec la création, en 1977, du Green Belt Movement, le mouvement de la Ceinture verte. Elle commence par planter modestement sept arbres.

Soutenu par les femmes, le Green Belt Movement a réussi à planter 30 millions d'arbres en trente ans afin de prévenir l'érosion des sols, devenant ainsi le plus grand projet de reboisement en Afrique. La militante écologiste gagne dès lors un surnom: «tree woman», la femme des arbres.

«Nous n'avons le droit ni de fatiguer ni de renoncer», aimait à dire Wangari Maathai pour qui l'écologie, le féminisme, la politique, la lutte pour la paix et contre la pauvreté veulaient dire la même chose.

Elle reste aussi connue pour son tempérament de feu, qui lui valut d'ailleurs d'être plusieurs fois emprisonnée sous la présidence de Daniel Arap Moi (de 1978 à 2002). On raconte par exemple que son mari, dont elle divorça en 1979, avait affirmé au juge qu'elle avait un trop fort caractère et qu'il était incapable de la maîtriser. Sa liberté de ton et son engagement pour la survie de la planète font aujourd'hui référence et continuent d'inspirer les femmes.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP



Ngozi Okonjo-Iweala,
l'executive woman du Nigeria

Elle n'a pas réussi à se faire élire à la présidence de la Banque mondiale, le 16 avril 2011. Malgré le soutien des pays émergents des Brics dont elle bénéficiait, ni même de celui d'une partie des économistes internationaux. Il lui a été préféré son concurrent, l'Américain Jim-Yong-Kim.

Pourtant, tous les observateurs du monde s'accordent pour dire que Ngozi Okonjo-Iweala a bien fait bouger les lignes et bousculé les habitudes au Nigeria. L'ancienne directrice générale de la Banque mondiale est surnommée la tsarine de l'économie. Elle a été nommée ministre de l'Economie et des Finances, dans le dernier gouvernement du président Goodluck Jonathan. Elle exigeait, pour intégrer l'équipe gouvernementale, de disposer de pouvoirs exécutifs très étendus.

Ngozi Okonjo-Iweala est connue pour sa rigueur et pour être une forte tête. Elle s'est fait remarquer lorsque l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo lui propose, en 2003, d'occuper le poste de ministre des Finances.

Ngozi Okonjo-Iweala engage alors une croisade contre la pauvreté et la corruption dans son pays, peuplé de près de 120 millions de personnes, avec une série de réformes pour assainir les finances publiques. Objectif affiché:

«Faire en sorte que les revenus du pétrole soient bien investis dans le développement des infrastructures, de l'éducation et de la santé.»

Pour ce faire, elle réduit les subventions au secteur pétrolier, met en place un système anti-fraude pour traquer les fonctionnaires véreux et exige un rapport de comptes sur les dépenses du gouvernement. Dès lors, on ne parle que d'elle au Nigeria —et ailleurs. La ministre venue de la Banque mondiale ne se fait pas que des amis, mais se fait élire «héros de l'année» en 2004 par le magazine Time, à qui elle confie: «Mon but est de servir mon pays avec ce que j'ai appris.»

De fait, sa formation au très prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT) et sa carrière de près de 20 ans au sein du groupe de la Banque mondiale lui ont permis de mener les négociations qui ont conduit, en 2006, à l'annulation de deux tiers de la dette nigériane (soit 18 milliards de dollars sur 30) auprès du Club de Paris, un groupe qui réunit les principaux créanciers de la planète.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP



**Ellen Johnson-Sirleaf, l'adame
de fer du Liberia**

Lorsque le prix Nobel de la paix lui est attribué le 7 octobre 2011, en même temps que sa compatriote libérienne Leymah Gbowee et la journaliste yéménite Tawakhol Karman, Ellen Johnson-Sirleaf va essuyer les critiques les plus virulentes de ses opposants. La distinction tombe quelques quatre jours avant l'élection présidentielle. Le contexte est particulier car, la présidente du Liberia est candidate à sa propre succession. Des jeunes descendent dans la rue pour manifester leur mécontentement face à ce qu'ils considèrent comme une tentative d'influencer le vote.

Pourtant, malgré ce flot de critiques Ellen Johnson est réélue et sa popularité n'a pas vraiment été entamée au Liberia, comme l'a souligné le journaliste Antoine Glaser, dans les colonnes du *Nouvel Observateur*: «Son pays revient de loin. Elle a réussi à le sortir de l'enfer, à le pacifier alors que c'était loin d'être acquis.»

Mais, bien avant son Nobel, la présidente libérienne était déjà à l'honneur, le 17 juin 2011, à Dakar (Sénégal). Elle recevait l'African Gender Award, un prix d'excellence, créé en 1996 par

l'ONG Femmes Africa Solidarité. Ellen Johnson Sirleaf était ainsi récompensée pour son action et son engagement en faveur des droits des femmes. Avant même son accession à la magistrature suprême au Liberia en 2006, Ellen Johnson Sirleaf s'était déjà taillé une réputation de femme à poigne. Figure emblématique dans ce pays ravagé par des années de guerre civile, elle fut ministre des Finances sous la présidence de William Tolbert, tué lors d'un coup d'Etat mené en 1980 par Samuel Doe. Sa formation d'économiste et sa perspicacité de femme politique lui permettent de s'engager dans la défense des droits de ses concitoyens.

Elle approuve, un temps, le coup d'Etat de Samuel Doe contre un régime qui avait fini par museler les ethnies locales, avant de critiquer fortement la dictature militaire qui s'installera dans le pays. Ellen Johnson est emprisonnée, puis exilée. Une période au cours de laquelle elle soutient le chef de guerre Charles Taylor.

Déjà candidate en 1997 contre ce dernier, elle remporte l'élection de 2006 face au Ballon d'or africain George Weah, et s'engage à «vaincre la destruction physique et la décadence morale qui ont suivi 15 ans de guerre civile.» Les femmes et les Africains voient dans l'accession

de la première africaine à la magistrature suprême un signe de renouveau et d'espoir, même si «Mama Ellen» ne promettait en prêtant serment, «ni l'abondance ni le miracle, tout juste l'effort».



**Were Were Liking, la mystique
Camerouno-Ivoirienne**

Elle a formé des générations et des générations d'artistes, toutes disciplines confondues. Aujourd'hui, Were Were Liking est considérée par nombre d'Africains comme une "légende". Née en 1950 au Cameroun, cette dramaturge et metteur en scène s'installe en 1978 en Côte d'Ivoire, dont elle prend aussitôt la nationalité. Après des travaux de recherche en traditions esthétiques négro-africaines, elle crée le village Ki-Yi M'bock dans le quartier de la Riviera II à Abidjan.

Un espace culturel multidisciplinaire, dont elle fait le laboratoire de sa production artistique. Elle accueille des jeunes déshérités à qui elle donne un avenir dans la musique, la danse, le théâtre ou les arts plastiques. Elle accueille pour des stages et des résidences de nombreux jeunes comédiens africains désireux de se forger une carrière professionnelle.

Dès ses débuts au milieu des années 80, le village Ki-Yi devient vite une référence. Were Were Liking est surnommée la «reine-mère» et côtoie les plus grands d'Afrique. Sa voix compte dans les milieux internationaux de l'art. Sa production littéraire est immense: une dizaine de pièces de théâtre, autant de romans et de nouvelles, des recueils de contes et de poésie, et des spectacles qui ont fait le tour du monde. Ses créations mêlent volontiers textes, musique et danse tout comme ses publications associent poésie, roman et théâtre.

Cette figure majeure de l'esthétique du théâtre rituel et initiatique n'est pas en odeur de sainteté avec la politique pour laquelle elle dit afficher un mépris souverain. On l'a peu entendue durant les événements en Côte d'Ivoire en début d'année 2011. Et avant l'escalade de la violence dans le pays, l'artiste panafricaniste a réitéré le peu de confiance qu'elle avait pour les hommes politiques:

«Même si Jésus descendait sur terre pour créer un parti, je ne le soutiendrais pas parce qu'il va échouer comme les autres », déclarait-elle en décembre 2010 lors du troisième Festival mondial des arts nègres à Dakar, au Sénégal.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP



**Angélique Kidjo, la Béninoise
globe-trotter**

Elle est l'une des rares chanteuses africaines à crouler sous le poids des prix et des distinctions à travers le monde. Depuis qu'elle a commencé sa carrière internationale au début des années 80 en France, la chanteuse béninoise Angélique Kidjo a été primée une trentaine de fois, dont deux aux célèbres Grammy Awards pour «meilleur album des musiques du monde».

Née pratiquement en même temps que l'indépendance du Bénin (ex-Dahomey) en 1960, la chanteuse s'initie aux arts dans la troupe de théâtre que dirige sa mère, puis se fait connaître, encore adolescente, en interprétant à la radio nationale une chanson à succès de la diva sud-africaine Miriam Makeba. Les troubles incessants que connaît alors le Bénin la poussent à tenter une carrière à l'étranger. Et le succès ne se fait pas attendre.

Angélique Kidjo se fait remarquer par la diversité de ses influences musicales et l'originalité

de ses clips. Plusieurs de ses chansons sont longtemps restées au sommet des hits mondiaux, comme Agolo, We We, ou encore Batonga. La BBC l'inclut dans sa liste des 50 icônes du continent africain, et pour le magazine Time, elle est n'est ni plus moins que «la Première diva africaine». Le Guardian complète le tableau en la faisant figurer dans son classement des 100 femmes les plus influentes du monde. Une notoriété certes, et surtout un talent qui permet à l'artiste de promouvoir la richesse de la musique africaine à travers le monde. Mais aussi de défendre la promotion des femmes, à travers la fondation Batonga qu'elle a créée pour soutenir l'éducation des jeunes filles sur le continent. Angélique Kidjo est d'ailleurs ambassadrice de bonne volonté du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) depuis 2002. Elle fait aussi campagne pour le commerce équitable.

Source :

<http://www.slateafrique.com/2707/femmes-influentes-afrique>

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

GENRE, FEMINISME ET POLITIQUE



Par Massan d'ALMEIDA, Présidente de l'antenne du Togo de l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD Togo); actuellement elle est la Directrice Exécutive du ROFAF

Introduction

Le titre de cette communication devrait être 'Féminisme et Genre', étant donné que le féminisme précède la notion du Genre, et que le genre n'est en fait qu'un outil analytique imaginé par les féministes pour leur analyse afin de mieux comprendre et rendre compte des relations différenciées qu'entretiennent les hommes et les femmes dans la société. Cependant, certain-e-s militant-e-s des droits des femmes pensent qu'il existe une différence entre le mouvement féministe et le mouvement des femmes, en établissant un rapport étroit entre ce dernier et l'approche genre et en niant tout lien avec le premier. Mais comme nous allons le voir dans notre exposé, il n'existe aucune contradiction entre ces deux termes.

Historique

Le mouvement féministe qui a pris naissance dans les pays occidentaux dans les années 1960 a commencé à se répandre dans d'autres parties

du monde dans les années 1970. A ce moment, le mouvement a gagné un momentum au plan international, comme l'ont témoigné les grands événements mondiaux célébrant le rôle des femmes dans le développement qui ont été initiés ou se sont produits au cours de cette décennie, notamment la conférence du Mexique en 1975, qui a lancé la Décennie des Nations Unies pour les Femmes. La lutte des femmes pour l'égalité et la reconnaissance de leurs droits et de leurs contributions au développement économique et social de leurs pays a été l'un des enjeux sociaux dominants des trente dernières années.

La perspective féministe

La perception stéréotypée du féminisme a tendance à associer la philosophie féministe avec une attitude agressive des femmes instruites de la classe moyenne, frustrées et furieuses contre les hommes. Cette perception voit le féminisme comme une expression de la lutte sexuelle. Cependant, cette définition est à la fois une carica-

ture et une fausse conception. Une caricature, parce que toutes celles qui défendent le féminisme ne sont pas des femmes furieuses et frustrées. Au contraire, plusieurs d'entre elles sont des femmes qui savent bien s'exprimer et qui ont réussi et apporté des contributions significatives au développement de leurs sociétés. Cette façon d'appréhender le féminisme est une fausse conception du féminisme, parce que le féminisme n'est pas dirigé contre les hommes en tant que tel, mais plutôt contre une structure de pouvoir, qui favorise essentiellement les hommes et qui est construit autour d'un certain nombre de valeurs, qui a tendance à justifier et à perpétuer la domination des hommes et une subordination concomitante des femmes.

Le féminisme est un mouvement idéologique, social et politique qui vise à réexaminer l'ensemble des relations sociales à partir de la perspective des femmes. Il soutient que la division sexuelle du travail, telle qu'elle est reflétée dans les rôles de genre dans la société est plus le résultat des facteurs économiques, sociaux, idéologiques et culturels que le produit des différences biologiques et anatomiques (1). Le féminisme est donc un mouvement qui remet en question toutes les valeurs associées à l'organisation patriarcale de la société, que ce soit dans les pays développés ou sous développés. Le patriarcat fait référence à l'organisation économique, sociale et politique de la société, qui légitime les relations de domination et de subordination entre les hommes et les femmes. En

conséquence la remise en question du patriarcat tel qu'il est illustré par le mouvement féministe est une philosophie (ou une conception de la société) qui soutient que ces relations doivent être complètement abandonnées et que les femmes doivent être traitées comme des citoyennes de première classe et en conséquence avoir les mêmes droits que les hommes dans toutes les sphères de la société.

En d'autres termes, le féminisme est une prise de position idéologique et un agenda social et politique. Au plan idéologique, son but est d'éveiller la conscience des femmes sur leurs droits et leurs conditions en tant qu'un groupe opprimé dans l'organisation actuelle de la société, afin de les amener à réfléchir d'une manière critique, pour remettre en question le rôle, qui leur est assigné dans la société et dans le ménage et à refuser leur statut comme des citoyennes de seconde classe. C'est pourquoi le mouvement féministe ou des femmes (tel que certains préfèrent l'appeler maintenant) a remis en question – depuis son avènement - les valeurs fondamentales sur lesquelles sont construites les relations actuelles de genre. Il a contesté la division du travail entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société en général. Il lutte pour un changement fondamental dans les relations de genre, afin que le rôle des femmes en tant que des participantes à part entière et actives dans le processus du développement soit reconnu.

Sur le plan politique, le féminisme vise à encourager les femmes à mener des actions pour changer leurs conditions et recouvrir leurs pleins droits. Or pour cela, elles doivent être engagées dans des actions politiques et sociales. C'est pourquoi le mouvement féministe cherche à mettre sur pied des organisations de femmes très fortes, qui peuvent être des défenseuses efficaces du changement social et de l'égalité entre les sexes, des organisations capables d'exiger un traitement des hommes et des femmes sur une base égale et que des chances égales soient données aux femmes dans toutes les sphères de la vie, des organisations qui mènent une lutte sans merci contre toutes les lois et pratiques discriminatoires, qui ont enchaîné les femmes et continuent de les maintenir dans un statut économique et social inférieur.

La réflexion féministe porte aussi sur la nécessité de rendre compte avec précision du rôle des femmes dans la société et de leurs contributions à son développement tout au long de l'histoire. Pour ce faire, les chercheuses féministes ont remis en question les paradigmes dominants et ont commencé à réécrire l'histoire de la société africaine afin de rétablir les femmes dans leur place légitime dans le processus du développement de l'Afrique (2).

Le féminisme, c'est aussi la célébration de la liberté des femmes, une expression de leur détermination à contrôler leurs vies, à rechercher un

traitement égal en matière d'accès à l'éducation, à l'information, aux ressources et à la participation dans la prise de décision. C'est la plus forte expression de la longue lutte des femmes pour leur émancipation complète.

Le féminisme soutient que le genre est un outil analytique fondamental dans la compréhension du processus du développement humain. C'est la raison pour laquelle il plaide pour une rupture radicale avec les paradigmes et les méthodologies conventionnelles dans la recherche sociale (3).

Le principe fondamental de la réflexion féministe est qu'aucune société ne peut être libre et démocratique, si elle ne traite pas tous ses citoyens et toutes ses citoyennes sur une base égale, quelque soit leur genre et si elle ne leur donne pas les mêmes opportunités dans toutes les sphères de la vie, parce que la dignité humaine est indivisible et devrait par conséquent, transcender les différences de genre.

Controverses sur le féminisme

Le mouvement des femmes a eu à livrer plusieurs batailles contre les idées et les attitudes réactionnaires et contre un certain nombre de forces politiques et sociales en particulier dans les pays en développement. Les groupes religieux et politiques conservateurs se sont battus contre l'idéologie féministe sur la base que, les

femmes sont seulement bonnes pour la reproduction et que ce sont des mères qui devraient rester au foyer et élever leurs enfants. Cette attitude, associée avec une idéologie séculaire de la domination des hommes et, entretenue par des préjugés et la discrimination à l'égard des femmes, est plus prévalente dans les pays en développement ayant une culture islamique dominante. Dans beaucoup de ces pays, ces attitudes ont persisté pendant longtemps et entravé (et entravent d'ailleurs encore) l'émancipation des femmes.

Féminisme et Fondamentalisme

Le fondamentalisme religieux, qu'il soit islamique ou chrétien, s'est accentué, en réponse à la visibilité croissante et à l'influence grandissante des femmes à la vie publique. Le fondamentalisme considère le féminisme comme une idéologie subversive et dangereuse, qui menace les valeurs fondamentales de nos sociétés. Le fondamentalisme soutient que les valeurs traditionnelles qui maintiennent les femmes à leur « place » doivent être défendues et préservées, parce qu'elles promeuvent l'ordre, l'harmonie sociale et le respect pour la hiérarchie. Par valeurs « traditionnelles », les fondamentalistes entendent la perpétuation de la structure du pouvoir et de la hiérarchie inégalitaire basée sur le genre, qui maintient les femmes dans leurs positions subordonnées. Les mariages arrangés, la polygamie, l'obéissance et la soumission inconditionnelle au mari constituent entre autres

ces valeurs traditionnelles.

Les fondamentalistes luttent particulièrement pour la préservation de la famille, en tant que bastion de ces valeurs « traditionnelles ». Toute tentative pour remettre en question ces valeurs est considérée comme une menace à l'ensemble de la structure. C'est la raison pour laquelle les fondamentalistes voient le féminisme comme une menace. Par exemple, en Afrique, même les codes modérés de la famille, qui reconnaissent certains droits fondamentaux aux femmes sont considérés comme une violation de la Charia, la loi islamique. Les fondamentalistes voient le féminisme comme un présage de subversion et de déstabilisation. C'est pourquoi ils attribuent certains des maux sociaux de la société contemporaine aux féministes. Par exemple, l'augmentation du nombre des femmes qui travaillent est perçue avec appréhension par les fondamentalistes, qui blâment les mères qui travaillent pour toute instabilité, qui émerge dans leurs familles. Les mères qui travaillent sont blâmées pour l'échec de leurs enfants. Les intellectuelles sont blâmées d'exercer une « mauvaise » influence sur les autres femmes avec des idées et des attitudes « importées ».

Quand les féministes soutiennent que les femmes devraient être libres de choisir leurs époux, d'avoir accès aux méthodes de contrôle des naissances, de contester la polygamie et de partager le pouvoir au sein du ménage, les fondamentalistes les considèrent comme des

femmes perverses, immorales, sexuellement instables et permissives, sans contrôle et décidées à détruire les fondations de la société, qui subsistent depuis des siècles, notamment la plus sacrée de toutes : la famille. Le mouvement féministe est perçu comme un petit groupe d'exhibitionnistes, qui ne respectent pas les valeurs religieuses établies. Le contrôle des naissances est considéré comme un « crime ». De même la contestation de la polygamie et de la domination masculine par les féministes au sein du ménage a irrité les fondamentalistes, qui les considèrent comme les piliers de la société, ses véritables fondations, sans lesquelles toute la société est condamnée à s'écrouler (4).

Le fondamentalisme considère le féminisme comme un mouvement élitiste des intellectuelles européanisées, qui ne sont pas en contact avec les réalités de leurs sociétés et qui essayent d'égarer la grande majorité des femmes. En Afrique, la campagne contre le féminisme par la droite religieuse (conservatrice) a largement réussi à cause du taux élevé d'analphabétisme, notamment parmi les femmes. Mais ce succès relatif était aussi dû à la description de la cause féministe comme un engouement intellectuel, promu par quelques femmes européanisées et privilégiées, contrairement aux intérêts de la grande majorité des femmes africaines, notamment les femmes rurales, pauvres et illettrées.

Pour le mouvement féministe, le fundamenta-

liste cherche à revenir en arrière. Les fondamentalistes sont contre le progrès économique et social des femmes, parce que ce dernier menace leur propre pouvoir et leur influence. La perception féministe du fondamentalisme religieux, est qu'il est une idéologie doctrinaire réactionnaire, qui n'a aucun rapport avec les principes fondamentaux religieux qui sont essentiellement progressistes dans leur nature. Le fondamentalisme n'est rien d'autre que le véhicule le plus dangereux des idées obscurantistes et le défenseur de la stagnation ou de la régression économique, sociale et culturelle. En tant que tel, il constitue une menace réelle pour toute la société. Il est donc clair que le fondamentalisme et le féminisme sont des philosophies irréconciliables.

Féminisme et Politique

Le mouvement féministe a aussi fait face à l'hostilité des forces politiques conservatrices et des gouvernements, qui partagent des vues similaires à ceux des fondamentalistes. Cependant l'aspect le plus douloureux de l'expérience féministe est la mauvaise compréhension et même parfois l'hostilité ouverte de certains cercles de gauche (non conservateurs), qui auraient dû être ses alliés naturels. Cette contradiction réside dans le fait que pour beaucoup de partis ou de groupes de la gauche, la seule lutte qui compte est celle des classes, parce que l'oppression des femmes est considérée comme faisant partie de l'oppression géné-

rale des classes associées à la domination bourgeoise. Par conséquent, toute autre forme de lutte, quel que soit sa légitimité devrait être subordonnée aux impératifs de la lutte des classes.

Dans les pays en développement, certains gouvernements et certains intellectuels, qui se considèrent comme des « progressistes » se sont battus contre le féminisme comme contre un phénomène néocolonial, utilisé par les forces néocoloniales pour faire échouer ou saboter les efforts pour le développement économique ou la construction de la nation. Ils ont tendance à considérer les préoccupations féministes comme une luxure pour quelques femmes privilégiées, influencées par les canons occidentaux de la libération des femmes de la soi-disant oppression des hommes. Quand bien même ils reconnaissent que les femmes ont un statut plus inférieur, ils attribuent cela la plupart du temps à la tradition et à la colonisation. Ainsi, ils ne font pas le lien entre cette tradition et la persistance de la supériorité des hommes, qui continue de confiner les femmes dans un statut économique et social inférieur.

A partir de cette perspective, les points de vue féministes sont parfois considérés comme des « diversions », manipulées par la classe ennemie ou les forces néocoloniales en vue d'affaiblir ou même de détruire, ceux et celles qui luttent pour l'avènement d'une nouvelle société. Cette conception se fonde sur deux observations. Pre-

mièrement le féminisme, dans les pays occidentaux ainsi que dans les pays en développement a été, du moins à ses débuts, essentiellement associé avec les femmes de la classe moyenne et bien instruites, qui sont considérées comme faisant partie des quelques personnes privilégiées dans leurs sociétés respectives. Deuxièmement, il est vrai que certains mouvements de femmes se sont égarés en considérant leur lutte comme une lutte dirigée contre les hommes, plutôt qu'une lutte contre le système social oppressif. Elles confondent les hommes qui exercent le pouvoir pour servir les intérêts de leur classe avec le pouvoir des hommes, utilisés pour promouvoir les intérêts des hommes au détriment des femmes. C'est cette confusion qui est une source de désaccord entre des groupes qui devraient s'unir pour lutter contre le même ennemi.

Pourtant, les féministes occidentales n'accordent aucune importance à la plupart de ces arguments. Quand bien même elles reconnaissent que des erreurs ont été commises dans leur lutte, elles prétendent que des cas de l'oppression des hommes et de la subordination des femmes ont été documentés et même dans des pays dirigés par des régimes progressistes ou au sein des parties politiques de gauche. Ainsi, elles soulignent que des déclarations de bonne volonté et des déclarations idéologiques n'effacent pas nécessairement la dure réalité de la domination des hommes dans toutes les sphères de la vie. Dans les pays en développement, des

exemples des dominations de ce genre abondent, dans des pays où les femmes qui participent activement aux Mouvements de Libération n'occupent aucun poste politique important après la victoire. L'exemple de l'Algérie et de certains pays d'Afrique subsaharienne illustre bien ce phénomène.

En outre, les féministes soutiennent que, le fait que ce soit des femmes intellectuelles qui aient premièrement articulé la question de l'égalité entre les sexes, ne signifie pas qu'elles sont les seules à en tirer profit. Et cela ne signifie pas non plus que ces femmes intellectuelles ne puissent pas parler au nom des femmes illettrées ! Quand elles ont soulevé les questions des lois coutumières et de la polygamie, de l'accès aux ressources et de l'entière participation des femmes dans les prises de décisions au sein du ménage, elles parlent pour toutes les femmes quelque soient leur statut social et leur situation géographique.

De plus, les féministes soutiennent que l'insensibilité à la dimension genre et la discrimination de classes existent dans toute société caractérisée par des inégalités économiques et sociales et dominée par une minorité de personnes privilégiées. Par conséquent, même si théoriquement, les lois sont sensées protéger tous les citoyens, sur une base égale, elles sont biaisées sur le plan d'équité entre les sexes, parce qu'elles sont principalement déterminées par les besoins et les priorités du groupe dominant,

c'est-à-dire les hommes. C'est la raison pour laquelle les féministes soutiennent qu'à moins que les droits des femmes ne soient acceptés comme des droits humains, les premiers seront toujours négligés ou même ignorés dans beaucoup de pays, en dépit de toute la rhétorique et de toutes les bonnes intentions.

Féminisme dans le contexte africain

Le féminisme a commencé à devenir un enjeu social important en Afrique vers la fin des années 1970. Bien qu'il soit influencé par le mouvement féministe occidental, le mouvement féministe africain diffère de façon remarquable de son analogue occidental. Il était essentiellement mû par la nécessité de faire une évaluation critique des relations de genre dans les deux premières décennies de la période post-indépendance. Dans ce processus, les femmes ont soumis à un examen minutieux, tous les enjeux, qui étaient jusque-là négligés, notamment l'oppression des femmes, telles que l'illustrent les mariages forcés ou précoces, la polygamie, les faibles taux de scolarisation, leur statut économique et social inférieur, leur faible représentation sur le plan politique, des taux de chômage élevés, le manque d'accès aux ressources, etc. (5). Ainsi, le féminisme en Afrique vise à articuler une nouvelle vision des relations entre les hommes et les femmes. Les féministes africaines soutiennent que ces relations sont déterminées par les relations de pouvoir entre les deux sexes, des relations qui favorisent

largement les hommes.

Le féminisme africain lutte pour détruire le statu quo imposé par le patriarcat, afin de remettre en question les structures injustes et d'imposer les droits des femmes comme une partie intégrante des droits humains (6). A cet effet, les féministes soutiennent que les politiques économiques et sociales devraient être analysées à partir d'une perspective des femmes, c'est-à-dire de genre, en se concentrant sur des politiques, qui promeuvent les droits économiques et sociaux des femmes (7).

Malheureusement, le féminisme africain a été assimilé à un mouvement étranger et élitiste. Les premières féministes africaines ont eu des difficultés à se débarrasser de cette image. Ce fut un véritable dilemme contre lequel elles ont dû lutter pendant longtemps. Elles ont été considérées comme des intellectuelles perverses, qui sont juste bonnes pour imiter leurs homologues occidentales, en ignorant les différences socio-économiques fondamentales, qui existent entre l'Afrique et l'Occident. Vivant dans des sociétés imbues de stéréotypes profondément enracinés et dominées par des valeurs conservatrices, les femmes africaines ont dû livrer une bataille difficile, pour se faire écouter et comprendre. Dans plusieurs pays, le féminisme était synonyme de la subversion (bouleversement) des valeurs traditionnelles, en particulier les valeurs familiales. Les groupes féministes étaient souvent considérés comme

des traîtres ayant vendus à la subversion occidentale les valeurs et les traditions africaines. Ainsi, le féminisme était considéré comme un anathème, une menace mortelle pour certains, dont le fondamentalisme religieux. Même si la situation a quelque peu évolué depuis lors, la réalité des barrières socioculturelles et de l'opposition idéologique au mouvement féministe existe toujours. Il y a encore beaucoup de défis à relever, beaucoup d'analyses à faire, beaucoup de luttes à mener et beaucoup de batailles à gagner, avant de pouvoir dire enfin un jour que nous avons réussi à réaliser les droits des femmes en Afrique.

Conclusion

Le féminisme est un mouvement idéologique, social et politique, dont le but ultime est la transformation fondamentale de la structure sociale existante, basée sur des valeurs patriarcales. Le féminisme en tant qu'idéologie remet en question les valeurs d'une société dominée par les hommes et la validité de ses fondations. En tant que mouvement social, le féminisme lutte pour mettre fin à la subordination des femmes et à leur statut social et économique inférieur. En tant que mouvement politique, le féminisme cherche à renforcer le pouvoir d'action des femmes et leur entière participation à tous les niveaux de la structure du pouvoir politique. La politique ne devrait plus être le domaine exclusif des hommes, mais un processus inclusif et démocratique. C'est pourquoi le

message essentiel du mouvement féministe ou des femmes est que la société ne peut être libre et démocratique, tant que les femmes sont maintenues dans des rôles subalternes, privées des mêmes opportunités, dont jouissent les hommes et exclues du pouvoir politique.

En conclusion, le féminisme a fait un long chemin. Il a eu ses excès et sa part d'erreurs inévitables et même de bévues, qui ont été utilisés par ses détracteurs pour le discréditer. Mais maintenant, le féminisme a atteint un stade de maturité. Il a été reconnu et accepté comme un agent du changement économique et social. En tant que tel, il a fait une contribution significative à notre compréhension des questions du genre et leurs relations avec le développement humain. Il n'existe donc pas de contradiction entre le féminisme et le genre, ni entre le mouvement féministe et le mouvement des femmes. (8)

REFERENCES

1. Eteki, Marie Louise (1992), Un Examen des Innovations Méthodologiques et Conceptuelles dans l'Analyse des Relations de Genre" (Document de Base du Projet de Recherche de l'AFARD sur l'Analyse Genre et les Sciences Sociales en Afrique), ECHO, No.16, 1er Trimestre: 16-20.

2. Sow, Fatou (co-éditrice) (1998). "Numéro Spécial sur les Relations de Genre" CODESRIA, Afrique et Développement, Vol. XXXIII, Nos3 & 4.

3. Imam, Ayesha, Sow, Fatou et Mama, Amina (1997) Intégrer le Genre dans les Sciences Sociales en Afrique, Dakar: Séries des Livres du CODESRIA

4. Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (1986), "Débats sur le Féminisme au Sénégal: Visions ou Nostalgie", ECHO, Vol. I, N°2-3 : 9-10.

5. Sow, Fatou (co-éditrice) (1998). "Numéro Spécial sur les Relations de Genre" CODESRIA, Afrique et Développement, Vol. XXXIII, Nos3 & 4.

6. Mullei, Veronica (1994), Rapport sur le Séminaire de l'AFARD pour les Femmes Africaines sur le Genre et la Recherche pour le Développement avec les Femmes, Dakar, Secrétariat de l'AFARD.

7. Savané, Marie-Angélique (1986), "Pour moi, le féminisme est une lutte politique", ECHO, Vol. 1, Nos2-3: 11-13.

8. Cet exposé a été reconstitué à partir du chapitre intitulé « La Perspective féministe » in Décoloniser la recherche et le développement pour l'égalité des sexes : Compte-rendu de l'évolution institutionnelle de l'AFARD, AFARD, 1999.

** Papier présenté au séminaire de l'AFARD Togo sur « Genre et Pouvoir »

EN POLITIQUE, LA FEMME FERAIT-ELLE MIEUX L'AFFAIRE ?

Par Yao Zewuze ABOTSI

La question à laquelle je vais tenter de répondre dans mon exposé n'étant pas un sujet d'étude à la faculté, je n'ai nullement la prétention d'apporter une réponse académique, péremptoire ; ce n'est que des pistes de réflexions que je vais m'employer à ouvrir pour lancer le débat. C'est donc à une réflexion commune que je vous convie en remerciant et félicitant très chaleureusement AFARD Togo pour l'organisation d'un tel atelier qui nous conforte dans la précieuse conviction que, sans qu'on se rende toujours compte et malgré les vicissitudes de tous ordres, notre société évolue, les mentalités changent et le progrès, ne serait-ce que l'amélioration des mœurs, lentement mais sûrement s'enracine.

Revenant à notre sujet, nous verrons dans un premier temps ce qu'est la politique dans ses réalités, en 2e position nous aborderons le rôle et la place de la Femme dans la cité, puis les atouts de la femme pour la politique et enfin nous réfléchirons aux stratégies à mettre en

œuvre pour justement promouvoir son accès au pouvoir d'Etat.

I/ Qu'est-ce que la politique ?

La politique comme chacun le sait, est l'organisation et l'administration d'un Etat, c'est-à-dire la manière d'exercer l'autorité dans un Etat ou une société donnée.

Avec l'échec des systèmes totalitaires d'extrême gauche ou d'extrême droite, il semble qu'en l'état actuel du monde, c'est la démocratie qui reste la meilleure forme de gouvernement.

Comme cela est généralement dit et proclamé, les gouvernants démocratiquement élus ou pas, veulent ou cherchent à réaliser le bonheur de leurs administrés ; mais qu'observe-t-on dans la plupart des cas ? C'est que les tenants du pouvoir relèguent carrément l'intérêt du peuple aux calendes grecques pour s'occuper de leurs propres intérêts et sont souvent prêts à toutes

sortes de coups bas (fraudes électorales, montages diaboliques, violences) pour conserver à tout prix le pouvoir.

La politique et tout ce qui en découle en termes de sociologie et d'économie est en effet l'un des domaines où l'intolérance humaine est la plus marquée et la plus destructrice ; Pourquoi ? Eh bien parce qu'elle a toujours été un élément de polémique, de discorde et de dissension dans la mesure où chacun projette en elle son vécu, ses convictions, ses passions, ses aspirations, ses angoisses.

Notre pays le Togo suffit à lui tout seul pour illustrer ce que nous disons ; que ce soit en période du monolithisme ou à celle du multipartisme l'intolérance et l'égoïsme sont les tristes valeurs qui ont sous-tendu et sous-tendent l'action de nos hommes politiques, au point d'aboutir dans les années 90 à une crise socio-politique dont les corollaires sont l'insécurité, l'instabilité, une paupérisation généralisée et la méfiance entre les filles et les fils d'un même pays. Même la signature de « l'Accord Politique Global » et un début de mise en œuvre ne suffisent pas pour apaiser les inquiétudes de nos populations si longuement et durement éprouvées et meurtries dans leur chair

et dans leur âme.

En dernière analyse, la fonction politique au Togo, au lieu d'être une consécration, fait un peu honte et ceux qui y accèdent sont presque mal vus. Un vieux paysan de mon village me demandait un jour en toute bonne foi si le mot politique signifie « mensonge, roublardise ou trahison ».

L'histoire du monde est là pour nous rappeler jusqu'où l'intolérance et l'égoïsme en politique peuvent mener à savoir : les conflits inter-ethniques, les guerres civiles ou inter-Etats, les guerres mondiales ; de nos jours nous assistons interdits à ce dont est capable la violence aveugle au Darfour, au Moyen Orient, en Irak et les souffrances indicibles des populations déplacées ou réfugiées, sans oublier le désarroi des enfants « non accompagnés ».

Eh bien ce sombre tableau de ce qu'est la politique et ses réalités quotidiennes est essentiellement le fait de l'Homme, le Phallocrate.

En effet, au Togo comme ailleurs, ce triste tableau ne saurait être mis à l'actif de la Femme dans la mesure où elle n'a pas été aux avant-postes de la chose politique.

II/ ROLE ET PLACE DE LA FEMME DANS LA CITE

Dans les sociétés traditionnelles africaines, la Femme est reléguée à un rôle de ménagère, de mère et d'épouse. Elle n'a pas besoin d'aller à l'école pour s'instruire puisqu'elle n'est pas habilitée à faire un travail salarié en dehors des travaux champêtres. Dans une étude intitulée « Femme comment es-tu ? » Jean SAKOU, psycho-pédagogue, camerounais, Professeur de Sciences Humaines, on peut lire ce texte très illustratif du rôle de la Femme et de l'Homme dans la société traditionnelle africaine :

LA JOURNEE DE LA FEMME

« La femme se lève la première, allume le feu, donne le sein au bébé, fait la toilette des enfants et les habille, fait un kilomètre à pied pour aller chercher de l'eau, en fait un autre pour revenir, donne à boire et à manger au bétail, prend son petit déjeuner, fait la vaisselle, passe le balai dans l'enclos, fait la lessive, donne le sein au bébé, pile le riz, allume le feu, prépare le déjeuner, donne le sein au bébé, fait un kilomètre à pied pour aller porter à manger au mari dans le champ de coton, déjeune, fait un kilomètre pour revenir des champs, en fait un autre pour aller à son propre champ, arrache les mauvaises herbes, donne le sein au bébé, ramasse du bois

pour le feu sur le chemin du retour, fait un kilomètre pour chercher de l'eau, en fait un autre pour revenir, pile le maïs, fait un kilomètre pour aller chercher de l'eau, en fait un autre pour revenir, allume le feu, prépare le dîner, donne le sein au bébé, range la maison, et se couche tard ».

LA JOURNEE DE L'HOMME

« L'homme se lève quand le petit déjeuner est prêt, il prend son petit déjeuner, fait un kilomètre à pied jusqu'au champ de coton, travaille dans le champ, mange quand sa femme arrive avec le repas, se remet au travail, marche un kilomètre pour rentrer à la maison, mange, va à pied à la maison et va se coucher ».

Cette division inégale du travail se retrouve à peu près dans nos villes où, en plus des activités à caractère économique (commerce, fonction salariée ou autres petits métiers : salons de couture ou de coiffure, etc.), la femme doit ajouter l'entièreté des travaux domestiques (courses, cuisine, soins aux enfants, lessive, etc.).

Avec l'évolution des mentalités due aux Instruments et textes internationaux, régionaux et nationaux relatifs à l'«élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et aussi à une meilleure compréhension du

concept genre, ce schéma traditionnel tend à perdre de son envergure ancestrale. Même les hommes les plus phalocrates comprennent qu'il faut donner à la femme une place de choix dans la société compte tenu de son rôle éminent sur les plans économique, familial et communautaire.

Sur le plan politique, l'exclusion des femmes dans la gestion des affaires publiques est vraiment déplorable. Sur plus de 180 nations indépendantes dans le monde en 1995, 11 femmes seulement étaient chefs d'Etat ou chefs de gouvernements, 10% Députés et 6% Ministres.

Au Togo, suite aux dispositions expresses de l'APG, on aurait dû avoir plus de 5 femmes Ministres dans le Gouvernement d'Union Nationale, ce qui malgré le faible pourcentage de 14,70% par rapport à l'ensemble du gouvernement constitue une avancée ; quant au reste du paysage politique, c'est 0% de femme présidente d'un parti politique, 6,18% de femmes députés et 0% de femmes préfets.

Est-ce à dire que la femme en général et la femme togolaise en particulier n'est pas douée pour la politique ?

III/ ATOUS DE LA FEMME EN POLITIQUE

Pour mieux cerner la question qui nous préoccupe, rappelons que dans l'approche du concept genre il est de notoriété publique qu'il n'y a que les rôles sexuels ou biologiques que l'homme et la femme ne peuvent jouer l'un à la place de l'autre ; quant aux différents autres rôles dans la société, ce n'est qu'une question de culture, d'éducation et d'entraînement.

En conséquence la Femme qui a fait des études appropriées en matière de droit, de sociologie, d'économie, d'administration et de politique a les compétences requises au même titre que l'Homme ayant reçu la même formation pour faire une carrière politique réussie.

Si l'on se reporte au triste bilan présenté plus haut sur le monde et notre pays le TOGO en matière politique, l'on s'aperçoit que l'échec ne provient pas seulement de l'incompétence technique de nos politiciens mais aussi et surtout du manque de qualités de cœur qui permettent de faire le bien et d'éviter le mal ; il s'agit là d'une carence évidente de facultés affectives et morales.

Or la femme, de par sa nature, est plus pacifique, plus prudente, plus patiente, plus croyante, plus maternelle et plus douce que

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

l'homme.

Certains soutiennent même qu'elle est également plus honnête et prend moins de risques.

En politique, la femme comme mère et foyer d'amour sera très soucieuse de promouvoir l'éducation des enfants ainsi que les structures de santé publiques et non de consacrer les ressources de l'Etat à l'achat d'armes ou encore de poser des actes susceptibles d'attiser la haine et la violence qui mènent aux pires atrocités.

S'il est vrai qu'en politique chacun recherche ses propres intérêts, l'intérêt de la femme généralement craintive sera d'éviter par exemple qu'une balle perdue n'atteigne ses enfants et pour cela, elle sera prête à conduire les affaires de l'Etat de manière à promouvoir la paix et la sécurité pour tous.

Comme croyante, son intérêt en politique peut être aussi de veiller à ne pas se rendre coupable de crimes économiques et de crimes de sang, dans la mesure où sa foi religieuse lui rappelle à tout moment qu'il faudra rendre compte un jour devant le créateur.

Au total, en politique au Togo comme ailleurs, la Femme ferait mieux l'affaire. Une prise de conscience dans ce sens se développe un peu

partout dans le monde : proche de nous on peut citer le Liberia, et plus loin le Chili, l'Allemagne sans oublier la montée en force de Ségolène Royal en France et Hilary Clinton aux USA qui lentement et peut-être sûrement se rapprochent du fauteuil présidentiel.

Dans le cas du TOGO, la question qui se pose est de savoir les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir l'accès des femmes aux commandes de l'Etat.

IV/ STRATEGIES A METTRE EN ŒUVRE POUR FAVORISER L'ACCES DE LA TOGOLAISE AU POUVOIR

Il importe de saluer et d'encourager ici le rôle éminent joué par les organisations comme GF2D, WiLDAF, AFARD Togo, COLOMBE etc. Toutes développent des stratégies diverses en vue d'oeuvrer à l'émancipation de la femme togolaise ou africaine. Disons tout simplement que l'Education de la jeune fille est primordiale, on doit susciter en elle l'intérêt pour les questions politiques : lire la presse écrite et suivre les journaux parlés ou télévisés au même titre que les garçons.

- Les femmes qui ont la compétence voulue doivent se sentir comme chargées d'une mission particulière pour sauver notre peuple en

s'engageant dans la politique.

- Elles doivent avoir confiance en elles-mêmes
- Il faut organiser les nombreuses associations féminines corporatistes, religieuses et autres pour en faire un électorat puissant acquis aux candidatures féminines.
- Créer des partis politiques.
- En gagnant l'électorat féminin la victoire est certaine car les femmes sauront décider leurs maris et leurs enfants en âge de voter. Mais ce n'est pas simple ; la femme qui veut faire carrière en politique doit savoir être proche de ses consoeurs dans les marchés ; (citer l'exemple de la femme aux escargots) dans les villages, connaître leurs problèmes, adopter un langage et un comportement faits de simplicité et d'humilité. En fait c'est d'une véritable culture de ces valeurs que la femme désireuse de faire la politique doit entreprendre sur elle-même pour être acceptée.
- « Etre acceptée » voilà le grand secret. Pour ce faire, ces valeurs lumineuses qui font d'une femme, la femme authentique à savoir : la pudeur, la fidélité, la pureté, la grâce, la noblesse, la douceur, la bonté, la finesse, la sensibilité, la charité, l'honnêteté, l'amour secourable etc.

Ces valeurs doivent être développées et transparaître dans son comportement de tous les instants.

En conclusion, que peut-on répondre à la question de savoir si en politique la femme ferait mieux l'affaire. Eh bien, au regard des considérations précédentes, l'on peut donner sans détour une réponse affirmative. Mieux que les hommes, les Femmes font preuve d'humanisme et sont davantage en mesure d'œuvrer au service du bien commun. Certes les femmes ont pris une part croissante à la politique de masse ces dernières décennies, mais elles ont surtout été cantonnées aux échelons inférieurs de l'administration publique, des partis politiques et des syndicats, et cette participation accrue ne s'est pas traduite par une présence accrue aux échelons supérieurs de décision. C'est pourquoi les femmes doivent se serrer les coudes, la question n'est nullement d'exclure les hommes de ce combat mais d'associer tous les hommes de bonne volonté de manière à mettre en place un gouvernement où la sensibilité et l'intuition féminines soient un réel contre-poids à la rationalité et à l'impétuosité masculines pour refréner les traditions rétrogrades et l'arriération mentale des phalocrates, en vue d'un TOGO de prospérité et de paix et partant d'une humanité meilleure et plus éclairée.

** Papier présenté au séminaire de l'AFARD Togo sur « Genre et Pouvoir »

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE : CAS DU RWANDA

Par Emeline UWIZEYIMANA, Sociologue, chercheuse – doctorante à l'ULB

INTRODUCTION

Comme il a été souligné dans le Programme d'action de Beijing de 1995, « la participation légale des femmes dans le processus de décision est non seulement une demande de justice ou de démocratie, mais peut également être vue comme condition nécessaire pour que les intérêts de la femme soient respectés. Sans la participation des femmes à tous les niveaux du processus de décision, l'égalité, le développement et la paix ne peuvent se réaliser. »

Malgré les efforts qui ont été conjugués en faveur du monde politique paritaire, la participation politique des femmes reste à un niveau très bas. Même si l'année 2008 a été marquée par une augmentation du nombre de sièges remportés par les femmes dans 60% de renouvellements parlementaires, il est difficile encore aujourd'hui pour les femmes de se faire une place dans le monde de la politique traditionnellement réservé aux hommes.

Dans tous les pays qui comptent un nombre élevé de femmes aux organes de prises de décisions, ce résultat fut obtenu grâce au système

de quotas ou à une autre mesure spéciale introduite pour favoriser les candidatures féminines. C'est une fois que ce système a été accepté par les dirigeants politiques et /ou au sein des partis politiques, que ces pays ont enregistré des progrès. Le cas le plus récent est celui du Rwanda qui, en adoptant en 2003 le système de quotas constitutionnel, devenu aujourd'hui le champion mondial de la parité.

Au Rwanda, la participation politique des femmes aux organes de prises de décisions rehausse petit à petit le statut de la femme au sein de la société. La femme n'est plus seulement considérée comme épouse et mère, mais elle commence à être reconnue en tant qu'individu.

FEMMES EN POLITIQUE

I. La situation dans le monde

a) Aperçu général de la situation mondiale en 2008

Selon les analyses de l'Union Inter Parlementaire (UIP) de février 2009, les femmes ont remporté dans le monde un nombre record de

sièges lors des renouvellements parlementaires de 2008. Un parlementaire sur cinq ayant obtenu un mandat en 2008 était une femme. Ce qui fait un record annuel de 20,6% en matière de renouvellements au niveau mondial.

Le taux de représentation des femmes fluctue régulièrement d'une année à l'autre. Au cours des cinq dernières années, 60% des renouvellements de chambres parlementaires ont donné lieu à une augmentation de la proportion de sièges occupés par des femmes. Et 40% à une stagnation ou un recul.

Ainsi, fin 2008, la moyenne globale de femmes dans les chambres uniques ou basses et chambres hautes de Parlements était de 18,4%, soit un point de plus que l'année précédente. Ce chiffre constitue aussi une nette amélioration par rapport à la moyenne de 13% observée dix ans plus tôt.

Tableau 1. **Moyenne mondiale**

Toutes chambres confondues	
Total de parlementaires	44.644
Répartition par sexe connue	44.045
Hommes	35.951
Femmes	8.094
<i>Pourcentage de femmes</i>	18.4%

Source : UIP, Les femmes dans les gouvernements nationaux, situation au 29 février 2009.

Tableau 2. **Moyenne mondiale selon les chambres** (Basse ou Haute)

Chambre Unique/basse		Chambre Haute ou Sénat
Total de parlementaires	37 699	6 975
Répartition par sexe connue	37 070	6975
Hommes	30203	5748
Femmes	6 867	1227
Pourcentage de femmes	18.5%	17.6%

Source : UIP, Les femmes dans les gouvernements nationaux, situation au 29 février 2009.

Un autre élément important de la participation politique des femmes en 2008 a été une augmentation du nombre des chambres parlementaires qui ont franchi la proportion de 30% ou plus de femmes fixée par les Nations unies. Quinze pour cent des chambres parlementaires ont atteint cette proportion. Ces chambres se trouvent pour 40% en Europe, pour 1 tiers en Afrique et pour 23% en Amérique latine. Contrairement à ces avancées d'une manière générale au niveau mondial, un quart des chambres parlementaires (51 chambres uniques ou basses et 14 chambres hautes sur un total de 264 chambres) comptent moins de 10% de femmes. Neuf chambres au niveau mondial ne comptent aucune femme.

b) Situation mondiale par régions

Tableau 3. **Moyennes régionales** (Régions classées par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique/basse)

	Chambre unique ou basse	Chambre Haute/sénat	Toutes chambres confondues
Pays nordiques	41,4%		
Amérique	21,7%	20,2%	21,5%
Europe pays membres de OSCE Pays nordiques inclus	21,8%	19,4%	20,9%
Europe pays membre de OSCE pays nordiques non inclus	19,3%	19,4%	19,3
Afrique subsaharienne	18,1%	22,4%	18,5%
Asie	18,0%	16,5%	17,8%
Pacifique	13,0%	32,6%	15,2%
États Arabes	9,7%	7,0%	9,1%

Source : UIP, *Les femmes dans les gouvernements nationaux, situation au 29 février 2009.*

Ces dernières années, la participation politique des femmes a augmenté en Afrique subsaharienne. Selon le rapport de l'ONU « Africa and the Millennium Development Goals, 2007 », la part de sièges parlementaires occupés par des femmes est passée de 7% en 1990 à 17 % en 2007, et 18,1% en 2008, ce qui la rapproche de la moyenne mondiale.

Entre 2000 et 2008, beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne ont organisé des élections et le nombre de femmes parlementaires a augmenté dans 14 d'entre eux. La plupart des pays concernés ont vu une augmentation considérable de la participation des femmes, et ce soit grâce au système de quotas constitutionnel ou instauré

au sein des partis politiques, soit suite à une autre mesure spéciale pour remédier à la sous-représentation politique des femmes.

Si en 1998, les seules six chambres uniques ou basses qui avaient atteint le seuil des 30% de femmes, se trouvaient en Europe, aujourd'hui ce chiffre a été multiplié par quatre, puisque 24 chambres basses ou uniques comptent désormais plus de 30% de femmes. Ces résultats ne sont plus le propre des seuls Parlements européens car désormais des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine franchissent ce cap.

Tableau 4. Les pays d’Afrique qui ont franchi le cap de 30% de femmes au Parlement

Pays	Chambre unique ou basse				2 ^{ème} Chambre ou Sénat			
	Élections	Sièges	Femmes	%F	Élections	Sièges	Femmes	% F
Rwanda	9/2008	80	45	56,3%	10/2003	26	9	34,6%
Angola	9/2008	220	80	37,3%				
Mozambique	12/2004	250	87	34,8%				
Afrique du Sud	4/2004	400	132	33,0%	4/2004	54	22	40,7%
Ouganda	2/2006	332	102	30,7%				
Burundi	7/2005	118	36	30,5%	7/2005	49	17	34,7%
Tanzanie	12/2005	319	97	30,4%				

Source : Les données de l’UIP, classification mondiale, février 2009, tableau constitué par nous-même.

II. Le cas du Rwanda

a) La spécificité du Rwanda précolonial

1°) Le système ancien

Depuis l’histoire connue du pays jusqu’à l’époque coloniale, le Rwanda était organisé en monarchie et les femmes jouaient un rôle très important. Un système de partage de pouvoir existait à la tête du pays entre la reine-mère et son fils. Tous les Rwandais se souviennent encore du courage, de l’intelligence, de l’héroïsme d’une ou de plusieurs reines mères et la plus célèbre fut Nyiratunga qui a dirigé le Rwanda pendant 18 ans avant que son fils n’atteigne l’âge de régner . L’institution de la reine-mère était hautement considérée.

Les reines-mères avaient un pouvoir indépendant du roi et en principe égal au sien. C’étaient elles notamment qui supervisaient les servantes

du palais, esclaves et autres, et qui les donnaient en mariage. Elles géraient les activités économiques de la cour, elles pouvaient créer leur propre milice de pages ou se constituer un troupeau. Habituellement, elles utilisaient leur puissance pour favoriser leur lignage paternel et potentiellement leurs agissements pouvaient même menacer l’exercice du pouvoir royal.

Quoique la société rwandaise était patriarcale, la femme jouait un rôle important en ce qui concerne la prise de décision dans la gestion de la vie familiale, des ressources de ménage et dans une certaine mesure des affaires publiques. Aucune décision importante ne pouvait être prise sans l’accord de la femme sur des questions sensibles tels que l’échange des vaches et le mariage des jeunes.

Le Rwanda précolonial connaissait un régime matrimonial de séparation des biens surtout dans les milieux aisés. Ce système permettait à

la femme ou à l'homme de posséder et de gérer ses biens personnels (vaches et autres cadeaux) et, en cas de divorce, la femme s'en allait avec ses biens et en vivait en toute indépendance pour autant qu'elle ne soit pas demandée en second mariage, auquel cas la dot allait chez son second mari.

La division du travail entre hommes et femmes était nette, encore que les travaux les plus serviles fussent parfois confiés aux hommes. La position de la femme était complexe et variable en fonction de la richesse de son père ou son fils ou encore de son mari.

2°) La fin de la prise de décision socio-économique et politique de la femme

À la fin du XVIIIème siècle, suite à une affaire de divorce d'un chef du Mont de Nyamweru (près de Kigali), le Roi Yuhi IV Gahindiro, (vers 1795), a interdit d'épouser les femmes dotées de biens personnels. Et depuis lors la femme a été socialement, économiquement et administrativement placée sous la tutelle de l'homme, car les biens et les cadeaux que la femme recevait de sa famille appartenaient automatiquement à son mari lors du mariage.

La double appartenance attribuée à la femme faisait qu'elle n'avait pas droit à l'héritage ni dans sa propre famille ni dans celle de son mari, et cela jusqu'en 1999. C'est un des facteurs parmi d'autres qui ont conditionné la vie de la

femme à travers un homme (son père, son frère, son mari, un ami, un voisin, etc.) Même si l'institution de la reine-mère existait encore (elle existera jusqu'au XIXème siècle), la prise de décision de la femme était indirecte, car c'est l'homme qui était chef de ménage et chef de tout.

3°) La participation politique de la femme à l'époque coloniale – Le savoir et le pouvoir de décision de la femme

Avec l'arrivée du capitalisme et de l'enseignement officiel et moderne au Rwanda, la situation de la femme n'a pas été prise en compte par les colonisateurs. Le système éducatif apporté par les missionnaires catholiques, les Allemands et par la suite les Belges, a renforcé l'inégalité entre les hommes et les femmes. La condition de la femme noire du Congo et du Ruanda-Urundi, fut discutée lors de l'Assemblée nationale du vendredi, le 23 novembre 1956, en présence de la Reine Elisabeth de Belgique. Ainsi furent créées des sections différentes qui s'occuperaient du statut de la femme du Rwanda, du Burundi et du Congo. Ce discours prononcé par M.A. Buisseret, Ministre des Colonies de l'époque à l'ouverture des travaux consacrés à la promotion de la femme noire nous montre à quel niveau les inégalités fondées sur le sexe ont été renforcées à cette époque et que la femme d'Afrique centrale a été oubliée par le colonisateur :

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

« ... Si nous avons déjà marqué des progrès remarquables dans la partie de la société africaine qui n'englobe que l'élément masculin, il n'en va pas de même de la population féminine. La faute ne nous en incombe pas uniquement. Pionniers, civilisateurs, émancipateurs devaient au début parer au plus pressé pour se procurer de la main-d'œuvre, pour tirer d'un statut ethnique enlisé depuis des temps immémoriaux dans l'ancestrale ornière de la routine ou de la coutume, une organisation meilleure.

Néanmoins, la collectivité clanique ou tribale avait élaboré un droit indigène que nous n'avons pas détruit et qui ne mérite pas de l'être entièrement. Aussi, l'avons-nous respecté autant que le permettaient les exigences de l'humanité. À l'homme, c'est-à-dire au chef de famille ou de groupe, était réservé le rôle prépondérant. Dans de nombreux cas, nous n'y avons rien changé. Si nous parvînmes progressivement à dégager du sein de la population mâle une élite qui s'affirme et qui s'accroît sans cesse, il n'en a pas été de même de la masse féminine. ... L'européenne doit à présent prendre la direction générale de la campagne entreprise pour la promotion de la femme noire, mais, en fin de compte, n'est-ce pas à l'africaine qu'il appartiendra de constituer les effectifs de masse dans l'immense croisade émancipatrice qui tiendra la balance égale entre l'un et l'autre sexe ? ...

L'inégalité sociale que nous dénonçons en observant que la société indigène a conféré à l'homme un statut préférentiel, ne l'avons-nous

pas prolongée ? À l'heure actuelle, dans le seul domaine de l'enseignement, n'existe-t-il pas une disproportion flagrante entre le nombre des fillettes et des garçons ? Sur chaque centaine d'enfants recensés au 1er janvier 1955 dans les écoles primaires, les filles représentaient un quart des effectifs masculins. La même différence éclate dans le nombre des établissements subsidiés à l'usage des adultes. Il y a un gros retard à combler.

La promotion de la femme noire est nécessaire si l'on veut mettre à la base de la communauté l'harmonie du couple évolué... »

Avec l'administration moderne, toutes les femmes, y compris des reines-mères, ont non seulement disparu de la sphère politique mais aussi ont perdu le droit à la prise de décisions au niveau social, économique et politique. Leur pouvoir de décision était insignifiant et invisible car la femme ne devait pas parler en public.

b) La situation à partir de l'indépendance

1°) De l'indépendance à l'avant-génocide (de 1961 à 1993)

Avec l'indépendance, en 1961, la nouvelle constitution garantissait à la femme le droit de vote et celui de se porter candidate, mais la loi n'a jamais été traduite dans les faits. Les femmes ont voté sans jamais avoir osé se porter candidates, et aucune mesure n'a favorisé les candidatures des femmes. Le poids des lois défavorables à l'égard de la femme faisait de

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

cette dernière la propriété privée de son mari. Les femmes rwandaises ont subi depuis longtemps les conséquences des lois et des décisions politiques prises en leur absence dans tous les domaines. Et pour cela, rares sont les femmes qui ont osé divorcer ou porter plainte en justice contre leurs maris.

D'une part, suite au lancement à Nairobi, par l'organisation des Nations unies, de la décennie '1975-85', décennie internationale de la femme à partir de 1975, année internationale de la femme, et, d'autre part, par la pression de l'opposition (particulièrement les Accord d'Arusha) sur les droits et l'égalité de tous les Rwandais, la participation politique de la femme a connu au Rwanda des avancées timides. Mais il a fallu attendre la guerre et le génocide de 1994 pour voir apparaître un réel changement dans la société rwandaise à l'endroit des femmes.

2°) Les effets de la guerre et du génocide de 1994 sur la prise de décision politique des femmes

Le génocide de 1994 a été un élément catalyseur du changement indispensable de la société rwandaise, de l'apparition d'une réelle volonté politique et d'une évolution des mentalités sur la question du genre et des droits de la femme. Comme dans toute situation de guerre et de conflit armé, les femmes au Rwanda ont payé un lourd tribut pendant le génocide. Elles ont non seulement subi des violences physiques et

sexuelles, mais elles ont été contaminées par le sida. Elles sont veuves, séparées, handicapées, chefs de ménages et elles subissent un traumatisme généralisé ». Beaucoup d'hommes ont été tués, d'autres ont pris le chemin de l'exil, d'autres encore sont dans les prisons. Ces événements ont causé un déséquilibre démographique entre les hommes et les femmes. Les femmes représentent aujourd'hui 53% de toute la population et 35% parmi elles, sont des femmes chefs de ménage.

Dans la société où le tissu social est déchiré, les femmes, qui n'avaient droit ni à la scolarisation, ni à l'héritage de leur mari ou de leur famille d'origine, se sont vues responsables de leur vie et de celles de leurs enfants. D'où l'obligation morale de sortir de l'ombre et de réclamer leurs droits. Pour la plupart, elles ont commencé à se regrouper dans des associations, ce qui leur a permis de se faire entendre. Au début, ce sont les veuves qui ont pris l'initiative et petit à petit la sensibilisation à défendre leur cause a touché toutes les femmes.

c) La situation actuelle

1°) La participation de la femme rwandaise au pouvoir législatif

C'est en décembre 1981 que la première femme fut nommée au Parlement rwandais. Depuis, la participation des femmes à la vie politique a connu des avancées timides jusqu'à la guerre.

Tableau n°7. Répartition des parlementaires suivant le sexe depuis 1962 au Rwanda

Année	1962	1969	1982	1984	1989	1995	1999	2000	2001	2004	2008
Hommes	44	47	60	62	59	59	55	63	66	41=51,25%	35 = 44%
Femmes	0	0	4	8	11	11	15	17	19	39=48,75%	45 = 56%

Source : Haguruka asbl, La femme rwandaise et l'accès à la justice, Kigali, juillet 2001. p. 77

Ce n'est qu'après la guerre et le génocide que les progrès remarquables ont été affichés. Les premières élections post-conflits ont le Rwanda à la première position au niveau mondiale, position que le Rwanda a encore aujourd'hui.

On a vu au tableau 4 que la représentation féminine au Parlement rwandais depuis septembre 2008 s'élevait à 56% (24 places réservées et 21 femmes élues sur la liste générale), ce qui fait que le Rwanda occupe une place importante au niveau mondial dont la moyenne de la participation des femmes au politique) est, rappelons-le, de 18,4% en 2008. Sur les 80 sièges que se disputaient 355 candidats, les femmes ont remporté 45 mandats au Parlement. Lors des élections de 2003, les premières après le génocide de 1994, les femmes parlementaires étaient 49%. En dehors du système de quotas qui garantissait 30% des places (24 femmes), il faut signaler que 15 autres femmes ont été élues sur la liste générale, car elles avaient une expérience et une capacité à se porter candidate en concurrence avec les hommes, ce qui a fait un total de 39 femmes.

Des progrès remarquables ont été réalisés car auparavant, à l'Assemblée Nationale de Tran-

sition, on ne dénombrait que 25,7% de femmes parlementaires.

À partir de l'année 2000, une évolution positive a été observée car les femmes étaient au nombre de 17 députées sur 63. L'impact de leur présence s'est fait sentir avec le vote de la loi portant sur l'héritage. Ainsi, là où il y avait oubli, mauvaise foi ou négligence, les femmes parlementaires y ont apporté des corrections ou des solutions. Par exemple, aujourd'hui la fille et la femme ont droit d'être héritière au même titre que le frère, ce qui est une évolution positive quant aux droits de la femme. D'autres lois inégales sont en cours de modification.

L'entrée massive des femmes rwandaises au Parlement depuis 2003, a eu une influence positive sur la participation et la représentation des femmes aux autres organes de prise de décisions tant publics que privés.

A titre d'exemple, ces postes importants sont occupés au Rwanda par les femmes :

Le Maire de la capitale Kigali est une femme ;

Le Parlement est présidé par une femme ;

La Commission Nationale des Droits de l'Homme est dirigée par une femme ;

La Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation est représentée par une femme ; Deux partis politiques sont présidés par les femmes ;

L'office National du Tourisme est représenté par une femme.

On pourrait citer d'autres exemples.

2°) La participation de la Femme rwandaise au pouvoir judiciaire

En 1991, une femme fut nommée à la Cour suprême. C'était la première femme à accéder depuis 1962 au pouvoir judiciaire.

Aujourd'hui, même si les statistiques font défaut, le nombre des femmes dans le pouvoir judiciaire est en augmentation (garanties et application du système de quotas de 30% des postes) et souvent des femmes occupent des postes plus importants.

À titre d'exemple :

- Actuellement la Cour Suprême est présidée par une femme ;
- Les juridictions Gacaca étaient présidées par des femmes ;
- Une femme a été nommée en 2001 procureur de la République à Gitarama.

On ne peut que déplorer la longue absence des femmes au sein de la police, car certaines femmes avaient peur de s'adresser aux officiers du ministère public en cas de violence conjugale ou sexuelle. Pour résoudre ce problème, le

gouvernement et les responsables politiques ont encouragé et encouragent encore les femmes à intégrer la Police Nationale, surtout pour remédier aux problèmes de violences faites à celles-ci. Si les femmes dans le système judiciaire représentaient une quantité négligeable en 1995, aujourd'hui leur nombre est en augmentation et on en dénombrait plus de 800 en 2005.

Aujourd'hui peu de femmes ont encore fait des études dans le domaine du droit et elles manquent d'encouragement et de motivation. Mais on ne peut qu'espérer un réel changement dans l'avenir.

3°) La participation de la femme rwandaise au pouvoir exécutif

La première femme nommée Ministre au Rwanda fut Ayinkamiye Madeleine, Ministre aux affaires sociales en 1964, mais son mandat fut interrompu une année après. Depuis lors, ce n'est qu'après 1990, que les femmes sont réapparues au sein du gouvernement pendant la période difficile du multipartisme. À cette période où les postes étaient attribués au sein des partis politiques, Madame Agathe UWILINGIYIMANA s'est vue attribuer le poste de Premier ministre. Elle fut malheureusement assassinée au début du génocide en 1994.

4°) D'une manière générale

L'égalité de tous les Rwandais et particulièrement l'égalité du genre sont une préoccupation de l'Etat rwandais, qui s'efforce de les mettre en pratique suivant l'article 9 de la Constitution.

L'accès des femmes aux fonctions supérieures de prise de décisions dans l'administration publique, est passé de 6% à 25% entre 2005 et 2007. Cependant la représentation des femmes dans les institutions publiques est passée de 17% à 22% entre 2005 et 2007, tandis qu'au niveau décentralisé la proportion des femmes est passée de 8% à 17% parmi les secrétaires exécutifs de districts, et de 8% à 13% parmi les secrétaires exécutifs de secteurs entre 2005 et 2007. Dans le secteur privé, la proportion des femmes était de 12% en 2007 tant pour les chefs d'entreprises que pour les membres des conseils d'administration.

STRATEGIES MISES EN ŒUVRE

Si les femmes rwandaises occupent un pourcentage élevé de sièges aujourd'hui, ce n'est pas une question de chance. Ces dix dernières années, les femmes se sont manifestées comme des leaders exemplaires aussi bien au niveau politique que communautaire. Alors que le pays traverse une période de reconstruction (1994-2003), les femmes jouent un rôle actif et déterminant. Non seulement, elles dirigent près du tiers des ménages, mais en outre elles

occupent des emplois anciennement réservés aux hommes, notamment dans les secteurs du bâtiment ou de la mécanique et elles adhèrent aux partis politiques, au pouvoir, etc.

Les femmes se sont réellement mobilisées à travers tout le pays, soit d'une manière informelle, soit par le biais des associations (AVEGA entre autres) pour aider les veuves, pour adopter les orphelins, pour réhabiliter les réfugiés dans les villages. Elles ont joué un rôle important dans la reconstruction et la réconciliation des Rwandais, etc.

D'une manière générale, au niveau national, l'initiative de la mobilisation des femmes a été lancée par le Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires. Cette mobilisation a abouti à la création et à l'organisation des conseils nationaux des femmes qui sont une façon spécifique de représenter les femmes à chaque niveau du pouvoir (des quartiers jusqu'au niveau national). Des groupes chargés du genre et de la condition féminine ont été créés partout dans le pays et dans des institutions de l'enseignement supérieur, notamment de l'Université Nationale du Rwanda.

À travers la collaboration des associations féminines (Réseau Pro femmes) et des conseils nationaux des femmes, elles ont pu solliciter la création du Ministère du genre et de la condition féminine.

Une autre contribution importante et active dans la vie des femmes a été remarquée lors de

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

l'élaboration de la Constitution actuelle en 2001. Le résultat est l'inscription du système de quotas garantissant 30% de postes aux femmes dans tous les organes de prises de décisions ainsi que la loi sur l'égalité de tous et toutes. Même en ce qui concerne l'héritage, les filles ont dorénavant les mêmes droits que les garçons.

La prise de décisions et d'initiatives au niveau social des femmes rwandaises leur ont valu une reconnaissance au sein de la société et un pouvoir de décision au niveau politique.

LA BONNE VOLONTE DU GOUVERNEMENT ACTUEL

Le gouvernement rwandais est conscient que l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme est une condition préalable pour un développement et une paix durables. Cela se retrouve dans les paroles du Président Paul Kagame, lors de l'ouverture officielle du séminaire-atelier sur le genre à l'intention des parlementaires en 1999. « Le passage brutal à l'économie monétaire, à l'éducation formelle et à la technologie moderne a joué un rôle clé dans la restructuration des relations entre les sexes au désavantage de la femme. Ces déséquilibres constituent non seulement un obstacle au développement du pays mais également une forme d'injustice sociale. Il est impératif que nos législateurs, nos décideurs et ceux chargés de mettre en œuvre la politique du pays aient un objectif

et une analyse correcte de la question du genre pour pouvoir élaborer des politiques et des programmes correctifs. La question de l'égalité dans notre société a besoin d'être évaluée de façon claire et critique pour qu'on puisse établir des stratégies concrètes pour pouvoir dresser le plan de développement futur dans lequel l'homme et la femme sont de vrais partenaires et bénéficiaires. Pour moi, le genre est une question de bonne gouvernance, d'une bonne gestion économique et de respect des droits humains (Paul Kagame official speech, 1999).

Ce discours a été vite traduit en pratique et depuis lors tous les dirigeants politiques du Rwanda se sont montrés coopératifs en ce qui concerne l'égalité des sexes et les droits de la femme. Ils ont reconnu le rôle que peut jouer la femme dans le développement durable et dans le processus de paix et réconciliation des Rwandais.

Ainsi la politique du genre fait partie de tous les programmes de développement du pays, entre autres, La vision 2020, dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et dans l'éducation où le système d'éducation pour tous rencontre l'adhésion des Rwandais. Le gouvernement rwandais a adopté le système de quotas dans la Constitution et la commission chargée du suivi des accords de Beijing a été créée.

Le gouvernement a accordé la confiance aux femmes qui, pour certaines d'entre elles, se sont

vues confier des postes de responsabilités importants.

CONTRAINTES

Bien les femmes aient pu démontrer que la scène politique n'était pas l'affaire des hommes seuls, le chemin à parcourir reste long.

- L'impact des préjugés culturels et de l'éducation sexiste que subissent les femmes dès leur jeune âge n'est pas négligeable sur le comportement, car, malgré les efforts, la plupart des femmes manquent de confiance en elles-mêmes. Par exemple, lors des élections en 2003 au Rwanda, il a fallu des experts pour pouvoir convaincre des femmes candidates et pousser beaucoup d'autres capables de jouer un rôle politique.

- L'inaccessibilité des études supérieures pour les filles et les femmes reste aussi un obstacle à la participation politique des femmes au Rwanda.

- Le manque de compétences et d'expérience pour beaucoup de femmes est aussi un blocage pour que les femmes soient compétitives au même titre que les hommes.

- Les femmes continuent seules à assumer l'éducation des enfants et le travail ménager en plus de leurs responsabilités politiques.

- La mentalité n'évolue pas rapidement chez les hommes, car des recherches montrent que 38% des hommes et 35% des femmes enquêtés sur l'égalité des sexes affirment que les

hommes se sentent attaqués et qu'ils ont peur de perdre des avantages culturels. Les mêmes enquêtes dégagent que 25% d'hommes enquêtés ne souhaitent pas l'émancipation de la femme, d'où vient la résistance traduite par les violences familiales.

RECOMMANDATIONS

- Pour les femmes leaders, il faut élaborer ou garantir un programme d'accompagnement psychosocial et professionnel dans leur travail. Une organisation ponctuelle de formations, séminaires, colloques, stages, etc.

- Lutter contre la division du travail basée sur le sexe en soulignant le principe de l'égalité des sexes dans les programmes scolaires d'une part et en sensibilisant d'une manière active les femmes d'autre part, car les hommes et les femmes sont tous dans la plupart des pays africains, le fruit de l'éducation des mères.

- Un travail de sensibilisation et d'éducation permanente pour toute la population portant sur les aspects du genre pour faire évoluer les mentalités.

- À toutes les femmes africaines de retrouver la parole monopolisée par les hommes, et dénoncer toutes formes d'injustices (notamment les violences conjugales) en réclamant leurs droits bafoués depuis longtemps.

- À tous les décideurs politiques en Afrique, de garantir la scolarisation pour tous les enfants (filles et garçons).

BIBLIOGRAPHIE

Amougou E., Afro-métropolitaines, Emancipation ou domination masculine ? préface de Jean Ziegler, Paris, l'Harmattan, 1998.

AVEGA Asbl, Les violences faites aux femmes pendant le génocide au Rwanda, Kigali, 1999.

Coquery-Vidrovitch C., Les africaines, histoire des femmes d'Afrique noire du XIVème au XXème siècles, Paris, éditions Desjonquères, 1994.

Congrès Colonial National, La promotion de la femme au Congo et au Ruanda-Urundi, XIIème session 1956. Assemblées générales des 23 et 24 novembre, Bruxelles, 1956.

Erny Pierre, L'éducation au Rwanda au temps des rois, Essai sur la tradition culturelle et pédagogique d'un pays d'Afrique centrale, Paris, l'Harmattan, 2005.

Haguruka a.s.b.l., La femme rwandaise et l'accès à la justice, Kigali, juillet 2001.

Kagame A., Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda, Académie Royale des Sciences Coloniales, Bruxelles, 1954.

Mutamba J., Le rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix au Rwanda, dix ans après le génocide 1994-2004, CNRU, Kigali, mars 2005.

Muzungu Bernardin, Histoire du Rwanda pré-colonial, Paris, l'Harmattan, 2003.

République du Rwanda, journal officiel n° 22, Loi n°22/99 du 22 Novembre 1999 Complétant le livre premier du Code Civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions, Kigali 1999

Semujanga Josias, Récits fondateurs du drame rwandais, Discours sociaux, idéologies et stéréotypes, Paris, l'Harmattan, 1998.

Uwagirimana Colette, Les obstacles à la participation féminine aux organes publics de prise de décision au Rwanda, 1995-2002, ULK, 2003.

WEBOGRAPHIE

Union Inter-Parlementaire (2009), les femmes dans les parlements nationaux, situation au 29 février 2009 ; <http://www.org/wmn.e/world.htm>. Accédé le 12 mars 2009.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

FEMMES ET PARTICIPATION POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : LE CAS DU CAMEROUN

Par Nadège NZONTCHA

Introduction

Dans les sociétés africaines en général, le poids des traditions avait toujours conféré à la femme, le statut d'épouse et de mère. C'est à dire qu'il ne leur était réservé que les activités reproductrices et ménagères. La conséquence logique qui s'en est découlée a été que la femme soit reléguée au bas de l'échelle sociale. Ce qui a rendu son émergence particulièrement difficile. Que ce soit en matière politique ou professionnelle, son intégration dans les grands cercles de décisions n'a pas été de tout repos. L'année 1975, « année de l'émancipation de la femme » proclamée par les Nations Unies, est accueillie au Cameroun avec la nomination de la première femme ministre (Mme TSANGA Delphine) à qui le portefeuille des Affaires sociales avait été confié et quelque temps après, il y a eu l'élection de la 1ère femme député à l'Assemblée Nationale : Mme MBONO SAMBA Madeleine : c'est le fruit de l'émancipation de la femme à la camerounaise. Avec l'avènement de la démocratie en 1990, une nouvelle opportunité va encore s'offrir à la femme quant à sa participation à la vie politique. Cet élan sera

consolidé après la conférence de Beijing de 1995 avec l'éclosion d'une dynamique féminine militante pour un engagement plus accru des femmes à la vie politique et une prise en compte effective de ces dernières aux postes de décision. Les gouvernements seront alors contraints à mettre sur pied une plateforme pour « promouvoir les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes partout dans le monde dans l'intérêt de toute l'humanité ».

S'il faut reconnaître qu'avant la Conférence de Beijing est d'abord intervenue la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) en 1979, il serait donc logique d'admettre que les problèmes féminins ont été pris en considération dans l'élaboration des textes au niveau international. Au niveau interne, le principe de l'égalité est consacré dans le préambule de la constitution de 1996 en ses termes « tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs ». Le ministère de la promotion de la femme et de la famille existe. Tous ces textes démontrent la volonté de l'Etat camerounais de créer un arsenal juridique qui protège suffisam-

ment les droits de la femme. Toutefois, malgré les efforts entrepris et les progrès réalisés ces dernières années, la participation effective des femmes dans la vie politique demeure encore limitée. Qu'est ce qui peut expliquer cette situation et pourquoi sommes-nous si tolérants par rapport à une chose qui menace de façon aussi évidente la légitimité de nos institutions démocratiques ? La sous-représentation des femmes n'a rien d'étonnant. Elle est liée à plusieurs facteurs.

Premièrement, les facteurs culturels liés aux rôles sociaux de sexes qui placent les femmes dans des conditions où elles ont peu ou pas accès à l'information sur la participation politique. Elles se retrouvent bien souvent moins inscrites sur les listes électorales et coupées de toute réalité politique. Par ailleurs, il est difficile de parler de pouvoir sans faire référence aux honneurs, à la gloire, à la force, à la puissance, attributs par excellence des hommes politiques. Il est impossible dans une société patriarcale d'associer tous ces attributs à un profil de femme, fût-elle politique. En effet l'éducation et le conditionnement social préparent et entretiennent les femmes à la soumission, à la discrétion, à l'obéissance, à l'impuissance, à l'effacement, à la dépendance, toutes choses contraires à l'exercice du pouvoir politique.

Les garçons quant à eux sont conditionnés et soutenus à occuper les premières places, à être autonomes, responsables, indépendants, et à

prendre des initiatives.

Deuxièmement, les facteurs idéologiques qui se matérialisent par l'androcentrisme.

L'androcentrisme est un système idéologique qui prend pour référent et norme l'être humain masculin. Les recherches ont démontré que les sciences humaines tout comme les sciences naturelles avaient au cours du siècle adopté un point de vue masculin, laissant tomber les contributions féminines.

Aujourd'hui plus que jamais, nous vivons dans un monde androcentrique. Tout se définit du point de vue masculin au point que ce qui est lié au féminin, nous paraît faible ou accessoire. Le monde fonctionne comme si les femmes n'étaient pas là, pourtant elles sont bien présentes. Dans les sociétés, l'homme est le chef de famille, chef de village, chef de la communauté. La jeune fille appartient à son père ou à son frère. La femme quant à elle est une propriété de son mari.

Troisièmement, les facteurs économiques qui se matérialisent par la dégradation des conditions économiques et sociales, les femmes sont obligés d'avoir comme priorité la survie quotidienne.

Au Cameroun, les femmes représentent à peu près les 52% de la population globale estimée à 17 millions d'habitants, parler de la participation politique revient à présenter d'abord ces femmes sur la scène politique nationale (I) ; ensuite sur le terrain politique internationale

(II). Enfin nous ferons des propositions pour renforcer la participation politique des femmes (III)

I/ Les femmes sur la scène politique nationale

Nous parlerons tour à tour des femmes dans le jeu électoral (A) et des femmes de « gouvernement » (B).

A/ Les femmes dans le jeu électoral

La participation politique se définit ici comme l'exercice du droit de voter et de se Porter candidate ou candidat aux élections. Le droit de vote étant un mode d'expression politique (parmi d'autres) qui permet à toutes les citoyennes et de tous les citoyens d'exercer leur souveraineté ; il définit la nature du pouvoir.

La notion de participation politique est ainsi intimement liée à celle de démocratie.

Cette définition nous montre bien que la question de la participation politique des femmes est un débat de démocratie. De ce fait, nous allons d'abord montrer comment les femmes exercent leur droit de vote (1), ensuite ce qui se passent quand elles sont candidates (2) enfin comment elles peuvent constituer un instrumental électoral (3).

1-Les femmes, comme électrices

Il est important de relever que le droit de vote est acquis à presque toutes les femmes de la

planète.

La constitution camerounaise en son article 2 alinéa 3 et la CEDEF (article 7) ratifiée par le Cameroun reconnaît le droit à la femme de voter à toutes les élections et les referendums publics.

Cependant dans la pratique, les femmes se rendent difficilement aux urnes pour désigner les représentants du peuple. Ceci est du souvent aux rapports d'extrême subordination que les femmes entretiennent avec leurs maris, a titre d'exemple, une étude réalisée par l'association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF) dans la province de l'extrême nord démontre que très peu de femmes participent aux votes à cause du refus des maris de les laisser sortir et en plus la plus part d'entre elles ne disposent pas de carte d'électeurs, ni de cartes d'identité nationale.

Par ailleurs, on note aussi un désintéressement des femmes camerounaises sur tout ce qui a trait à la politique. Elles pensent généralement que c'est une « affaire des hommes »

Tout ceci explique le faible taux de participation des femmes lors des consultations électorales.

2- Les femmes, candidates aux élections

Le droit de se porter candidate à une élection est également acquis à la majorité des femmes La constitution camerounaise en son article 2 alinéa 3, proclame le droit des femmes de se porter candidats aux différentes élections. Sur le plan pratique, La représentation des femmes

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

dans la vie politique a connu une légère amélioration liée aux revendications des mouvements féministes et à la sensibilité du gouvernement camerounais, ces dernières années, aux questions qui touchent les intérêts des femmes. Mais toujours est-il que l'essentiel du pouvoir politique est dominé par les hommes. La sous-représentation des femmes dans la sphère politique se remarque dans toutes les élections municipales(a), législatives (b) ou présidentielles(c).

a- Les élections municipales au Cameroun

Au niveau de l'institution communale où s'apprend la démocratie locale, on note une sous-représentation des femmes. Par exemple, pour les élections municipales organisées en 1987 et 1997 au Cameroun, le taux de représentation des femmes dans la liste des élus donne les résultats suivants: 9,19% de femmes investies en 1987 contre 13,69% en 1997.

S'agissant de la représentation des femmes dans l'exécutif communal, elle reste également faible au niveau national. Toujours pour en 1987, 30 femmes étaient nommées adjointes aux maires dans les 170 communes rurales et 5 seulement sont nommées adjointes dans les communes urbaines. En 1996 on a enregistré 72 adjointes aux maires dans les 330 communes rurales. C'est en 1992 lors des Élections partielles de Limbe que le Cameroun enregistre sa première femme maire.

Actuellement sur les 339 mairies que compte le Cameroun, on a 20 femmes maires soit un pourcentage de 5,8% .on a même des provinces où il n'y a aucune femme maire ou adjoint au maire, c'est le cas de la province de l'extrême nord.

b- Les élections législatives

Au niveau du parlement, on note aussi une faible représentation des femmes. De 1960 à 1990, le nombre au parlement passe de 1 à 27. En 1992, le RDPC a investi 25 femmes titulaires pour briguer 180 sièges; l'UNDP 9 femmes titulaires pour briguer 133 sièges, l'UPC, 4 femmes titulaires pour briguer 122 sièges, le MDR, 1 femme titulaire pour briguer 80 sièges. Pour les élections de 1997, selon Cameroon tribune n° 22633 sur 2290 candidats investis titulaires et suppléants confondus, on dénombre 101 femmes titulaires et 1163 suppléantes. Actuellement, sur 180 députés, on 25 femmes soit un pourcentage de 13,8%.

Cependant, il faut noter qu'il y a eu une nette amélioration de la représentation des femmes au sein de l'assemblée nationale du Cameroun lors de cette huitième législature (2007-2012). Car à la septième législature, on avait 19 femmes soit un pourcentage de 10,5 %. A la sixième législature, on avait 10 femmes députés. Par ailleurs, lors des dernières consultations électorales, la haute hiérarchie a instruit d'encourager les candidatures féminines. C'est ainsi que la huitième législature (en cours) de

l'Assemblée Nationale a respecté les principes de l'équilibre du genre tant dans la répartition des postes au niveau du Bureau de l'Assemblée Nationale (Instance suprême) qu'à celle des différentes commissions générales. Sur vingt trois membres du Bureau élus, le Bureau de l'Assemblée Nationale compte 7 femmes.

c- Les élections présidentielles

Depuis l'indépendance du Cameroun acquis le 1er janvier 1960, le pays n'a connu que deux présidents Monsieur Ahidjo et monsieur Paul Biya. Aucune femme n'a jamais accédé à la magistrature suprême. Aux élections présidentielles de 1997 et de 2004, on a enregistré respectivement la candidature de deux femmes : mme Marie Louise Eteki Otabela et Mme Rameleine Kamga. Malheureusement, la candidature de cette dernière fut refusée, faute de l'investiture d'un parti politique.

3-Femmes comme instrument électoral

Lorsqu'on parle d'instrument, cela traduit implicitement une certaine manipulation. En ce qui concerne la place des femmes dans la vie politique camerounaise, il faut reconnaître qu'elles sont comme dupées à presque tous les niveaux politiques, surtout pendant les consultations électorales. Elles sont aptes à agiter les foules, elles savent surtout attirer l'attention et la sympathie des couches sociales vulnérables : les jeunes, les femmes rurales, les commer-

cantes de basse classe, les étudiants et les personnes handicapées. Ceux ci voient en elles des mamans qui peuvent apporter de nombreux changements dans la vie sociale. Les hommes conscients de leur perfidie habituelle, assignent aux femmes dynamiques la délicate mission d'aller convaincre cette masse électorale pourtant importante. Ainsi, ces dernières se déploient sur le terrain, à la conquête des masses électorales, et quelquefois à leurs propres frais.

Dans la foulée, les femmes rurales sont les plus visées, du fait de leur criard manque d'éducation politique. Au besoin, on procède par des dons, des festins à l'intention de cette masse électorale facile à obtenir. Elles sont aux avant-postes lors des grands meetings, en tenue du parti, à la recherche des petits cadeaux et autres dons en nature.

Au moment de prendre les rennes des cercles de décision, ces femmes dynamiques cèdent le plus souvent leurs places aux hommes qui intégreront directement les hautes sphères de la scène politique. C'est alors qu'elles quittent la scène après avoir pourtant joué un rôle décisif dans la conquête du poste mis en compétition. C'est ainsi qu'au quotidien, les femmes sont instrumentalisées dans un processus démocratique camerounais au sein duquel elles constituent pourtant une pièce incontournable. Sur un autre plan, la permanente relégation au second rang de la place féminine dans la participation politique s'observe aussi au niveau de la sous-représentation des femmes au sein des

gouvernements.

B/ Femmes et postures de pouvoir

Il est tout important de relever que sur la scène politique nationale, nous avons d'une part des « femmes de gouvernement » qui sont en nombre très réduit (1). D'autre part, les femmes de la société civile qui jouent aussi un grand rôle sur le plan politique (2).

1. Les femmes de « décret »

Il s'agit ici des femmes qui doivent leur légitimité à un décret du président de la République. Nous allons faire un état de la représentation de ces femmes au sein du gouvernement camerounais.

Tout d'abord, le Cameroun ne compte que 5 femmes ministres sur 65 ministres. (Éducation de base, affaires sociales, promotion de la femme et de la famille, recherche scientifique et innovation, culture). Il est déplorable de remarquer que ces femmes ne sont pas la tête des ministères stratégiques tels que les finances, la justice, l'économie ou la défense.

Au sein des ministères, les femmes n'occupent pas les postes de décision, elles sont généralement classées dans les catégories C et D. A titre d'exemple, une étude sur le leadership féminin réalisée à l'ISMP (Institut Supérieur de Management Public) en 2005 a révélé que dans l'Administration Publique Camerounaise, plus grande pourvoyeuse d'emplois du pays :

28,7 % sont des femmes en 1997 avec une prédominance dans les secteurs dits sociaux (éducation, santé, affaires sociales et promotion de la femme), le nombre de femmes diminue au fur et à mesure que l'on monte vers les sphères de décision;

16,7% du corps de magistrat étaient constitués de femmes et 19,1 % de femmes sur les avocats inscrits à l'ordre du barreau.

Sur le plan académique, sur les six universités d'État du Cameroun, aucune femme n'est rectrice d'université.

Dans la sphère du corps armé, il n'y a aucune femme ayant le grade de Général. La femme la plus gradée a le rang de Colonel.

Au niveau du commandement, sur 10 régions, aucune femme gouverneur. De même, aucune femme n'est préfet sur les 58 départements que compte le Cameroun. Ce n'est qu'en 2006 que le Cameroun a enregistré ces deux premières femmes sous-préfets. Actuellement, elles sont trois avec la récente nomination par intérim du sous-préfet de Yaoundé 7.

Sur les soixante-dix sociétés d'État que compte le Cameroun, on a juste trois femmes Directrices de sociétés.

De tout ce qui précède, le pourcentage total des femmes dans les instances de prise de décision est très faible, il est de 6,6 %.

Par ailleurs, on constate aussi une survivance du monopartisme dans l'expression et la promotion des femmes. C'est-à-dire que toutes ces femmes qui sont nommées à des hauts postes

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

de responsabilités, sont les membres du parti au pouvoir qui est le RDPC. Cette nomination est alors une récompense des loyaux services rendus au parti.

2-Les femmes de la société civile

Sur le plan politique national, les femmes de la société civile interviennent dans ce sens qu'elle encourage la participation politique des femmes. Elles œuvrent pour la création d'une dynamique de femmes leaders. Elles organisent généralement des conférences, débats ou des campagnes sur le thème de leadership féminin. A titre d'exemple, le réseau de soutien à la participation politique de la femme a organisé une conférence sur la participation politique des femmes en juillet 2007 au lendemain des consultations électorales (municipales et législatives) au Cameroun. De même à l'occasion de la célébration de la journée internationale du 08 mars, ce réseau a organisé une Conférence-débat sur le thème : « Partenariat hommes femmes contre les violences politiques à l'égard des femmes ».

Dans un autre sens, l'association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF) a réalisé une étude sur la participation politique des femmes dans les départements du Logone et Chari et du Diamaré.

Elles plaident aussi pour une inscription massive des femmes sur les listes électorales et militent surtout pour une nouvelle génération de femmes n'ayant plus le statut de « ministre de

l'intérieur du foyer » plutôt de citoyenne engagée.

Cependant, qu'en est-il de la participation politique des femmes camerounaise sur le plan international ?

II/ les femmes camerounaises dans la vie politique internationale

Selon qu'elles soient nommées, cooptées (A) ou simplement élues(B) ces femmes contribuent chacune à son niveau, à l'amélioration de l'image internationale du Cameroun.

A-Les femmes bénéficiant d'un pur parrainage sur la scène politique internationale

D'entrée de jeu, il faut remarquer que sur la scène politique internationale, les femmes camerounaises ne sont ni nombreuses, ni en vue et encore moins influentes. En fait, c'est une émanation du fait que leur destin politique au niveau national comme internationale est scellé par les hommes dont elles tiennent pourtant la compagnie dans les méandres de la politique nationale. Dans la politique nationale précisément, il faut reconnaître qu'elles sont le plus souvent aux avant-postes dans les grands meetings populaires mais cèdent leurs places aux hommes au moment de la prise de fonction. Très aptes à haranguer les foules, elles le font donc au profit des hommes qui en contrepartie les parrainent sur la scène internationale. A titre d'exemple, le Cameroun a une seule femme

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

comme ambassadeur au royaume des Pays-Bas, fonction qui relève étroitement du pouvoir discrétionnaire du président de la république. Il s'agit en effet de madame Odette MELONO qui est depuis le 10 juillet 2008 ambassadeur plénipotentiaire du Cameroun au Royaume des Pays Bas, en remplacement d'une autre dame, la nommée Isabelle BASSONG, décédée.

Sur un autre plan et tout aussi sujet de pur parainage et de lobbying, nous avons madame Elisabeth TANKEU, président de la commission de l'industrie et du commerce à l'Union Africaine. En tout cas, il convient ici de rappeler que sur la scène politique camerounaise dominée de bout en bout par le RDPC – parti au pouvoir-, elle fait également partie dudit parti en même temps qu'elle est PCA du BUCREP (bureau central des recherches sur la population), fonction relevant tout aussi de la discrétion présidentielle. Dans les rangs du parti et surtout pendant les périodes électorales, elle parcourt sa région natale mais pas pour battre campagne pour son compte, mais plutôt pour le compte d'autres membres influents du parti qui sont en même temps de grands hommes d'affaires et des membres du parlement.

Cependant, nous avons aussi des femmes sur la scène politique internationale qui tiennent leur gloire de leurs propres entreprises.

Les femmes n'ayant pas une cooptation directe sur la scène politique internationale

Sur ce point, nous avons la présidente mondiale

des femmes d'affaires qui est par ailleurs un membre très influent du parti au pouvoir. Madame Françoise FONING puisqu'il s'agit d'elle est toujours aux avant-postes dans les meetings dudit parti. Pour beaucoup, c'est à cet engagement politique doit ce prestige international, mais pour d'autres, cette n'est que le couronnement de son dynamisme politique et de ses entreprises personnelles.

Par ailleurs, nous relevons aussi la récente nomination de la première dame camerounaise, madame Chantal Biya. Elle est la première femme africaine nommée ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO. Sa prestigieuse ascension résulte des bonnes œuvres qu'elle mène au Cameroun à travers les Synergies africaines qui s'occupent de la lutte contre le Sida et les souffrances.

Que ce soit sur la scène politique nationale ou internationale, les femmes sont très absentes. Il serait alors indispensable de faire des propositions pour avoir une forte participation politique des femmes.

III/ Les stratégies pour une forte participation politique des femmes camerounaises.

Les propositions seront adressés tour à tour à l'Etat, aux partis politiques, aux associations féminines, aux femmes elles-mêmes, et aux maris.

Propositions à l'intention des pouvoirs publics

L'égalité de tous est un principe sacré, c'est un principe reconnu tant par les textes nationaux (le préambule de la constitution camerounaise du 18 janvier 1996) qu'internationaux (la DUDH, le Pacte International des Droits Civils et Politiques, la CEDEF). C'est le fondement de toute démocratie. Par conséquent, plusieurs mesures doivent être adoptées par l'Etat camerounais. Il s'agit :

- ⊙ Mise sur pied de la politique du « gender » au sein de toutes les administrations. c'est-à-dire que dans tous les cercles de décision, le principe de parité hommes- femmes doit être respecté. les femmes doivent être représentées de la même manière que les hommes. A titre d'exemple, le Rwanda est un modèle ; c'est le premier pays au monde où on note un grand nombre de femmes parlementaires (45 femmes sur 80 parlementaires).

- ⊙ Protéger et promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes engagées dans les activités politiques. Ainsi ; l'Etat doit tout mettre en œuvre pour que les hommes et les femmes aient les mêmes chances pour participer aux consultations électorales ou pour accéder aux grands postes de décisions.

- ⊙ Confier la gestion des ministères stratégiques aux femmes puisqu'elles ont aussi le potentiel pour diriger ces ministères. Elles ne doivent plus être considérées comme le « sexe

faible ».

- ⊙ Adopter une disposition dans la constitution qui instaure un système de quota au sein du parlement. Sur ce point, le réseau de soutien à la participation politique de la femme a organisé une marche en avril 2008 lors de la modification de la constitution. Malheureusement leurs doléances n'ont pas été prises en compte par l'assemblée nationale qui a adopté la loi constitutionnelle du 14 avril 2008.

- ⊙ Application de la politique du gender en cas de proposition des candidats pour des hautes fonctions au sein des organisations internationales tels que l'ONU, la CEMAC, l'Union Africaine.

- ⊙ Ratification de la convention sur les droits politiques de la femme de 1952. cette convention est entrée en vigueur le 7 juillet 1954, elle proclame les droits politiques de la femme, elle a été ratifiée par plusieurs pays à l'instar du Gabon ou de la république centrafricaine. Pour assurer une protection légale suffisante aux femmes, il serait souhaitable que le Cameroun ratifie cet instrument international.

- ⊙ Mise sur pied d'un fonds spécial qui participe au financement et au soutien des campagnes des femmes. Dans la pratique, les obstacles rencontrés par les candidatures féminines sont souvent le manque de moyens financiers. les femmes ont des difficultés à recueillir les fonds nécessaires pour leurs campagnes puisqu'elles sont généralement issues des milieux de santé, enseignement ou affaires sociales. Ce qui est tout le contraire chez les

hommes.

⊙ Dans les concours et test de recrutement doivent être assortis au principe de l'équilibre régional celui des genres pour que « à compétences égales ; la candidature féminine soit prioritairement choisie ».

Recommandations à l'égard des partis politiques et des ONG féminines

Les partis politiques sont le lieu où doit s'incarner le principe d'égalité presque unanimement proclamé. C'est là que tout se joue, qu'il s'agisse de l'élaboration de programmes, de la prise en compte des besoins des femmes et de l'impact de toutes mesures sur leur situation. De plus au Cameroun, pour être candidat aux élections, il faut être investi par un parti politique. Quelques recommandations doivent être formulées à l'intention de ceux-ci. Il faut :

- ⊙ Supprimer toutes les barrières pouvant entraver directement ou indirectement la participation politique des femmes ;
- ⊙ Instaurer le concept de genre au sein de toutes les formations politiques. C'est à dire qu'un système de quota doit être adopté. Par exemple, les partis peuvent s'arranger à assurer que ni les femmes, ni les hommes ne puissent avoir plus de 60 % de candidatures.

Les associations féminines doivent à leur tour :

- ⊙ promouvoir le leadership féminin à tra-

vers le développement de l'estime en soi et l'encouragement à la prise d'initiatives.

⊙ encourager les femmes politiques à se constituer en réseau pour influencer les décisions. Lorsque dans le bureau de l'assemblée nationale est constituée de plusieurs femmes, les mesures législatives prenant en compte les besoins spécifiques des femmes seront facilement adopter.

- ⊙ faciliter l'accès à l'information politique des femmes et aux actes d'état civil ;
- ⊙ sensibiliser les responsables des partis politiques pour permettre une intégration des femmes aux grands postes au sein du parti.
- ⊙ Former les femmes en leadership politique en organisant des campagnes d'information publiques sur la nécessité et l'importance de la participation de la femme à la vie politique pour la consolidation de la démocratie.

Recommandations à l'égard des femmes et de leurs époux

Du côté des femmes, elles doivent :

- ⊙ Prendre conscience de leur devoir de citoyen prescrit par les textes.
- ⊙ avoir confiance en soi. c'est à dire que les femmes ne doivent pas avoir peur d'être incompetentes ou peu combatives.
- ⊙ être motivées, montrer leur intérêt pour les questions politiques qui est une affaire de tous et non seulement celles des hommes. elles doivent avoir la foi dans le travail politique. Elles doivent développer des am-

bitions et rêves pour l'accèsion aux grands postes de décisions. Elles doivent rejeter cette idée selon laquelle la politique est une série de mauvaises pratiques. Et qu'il est préférable pour elles de se concentrer plutôt dans le domaine associatif.

- ⊙ chercher à s'éduquer car l'alphabétisation, l'insuffisance de scolarisation, de formation à la culture politique sont des sérieux problèmes rencontrés par les femmes.

- ⊙ Avoir une solidarité entre les femmes. On constate généralement que les femmes ne votent pas les unes pour les autres, soit arrivées au pouvoir, elles jalouent et ne désirent guère de concurrence. Soit qu'elles n'encouragent pas les nouvelles venues.

Quant aux hommes ; ils doivent :

- ⊙ Encourager leurs épouses à s'intéresser aux questions politiques ;

- ⊙ Permettre aux femmes d'exercer librement leur droit de voter, en les laissant aller aux urnes choisir les représentants du peuple ;

- ⊙ Accompagner les femmes dans l'accomplissement des responsabilités familiales. La politique nécessite beaucoup de temps. Et la pratique montre que beaucoup de femmes sont entrés en politique à un stade avancé de leur carrière, après avoir élevé leurs enfants. Ou pire encore, certaines femmes politiques n'ont pas d'enfants. Ainsi, pour celles qui sont mères, leurs maris doivent les aider dans le suivi et l'éducation des enfants.

Conclusion

En définitive, le constat est clair. Que ce se soit sur le plan national ou international, la participation politique de la femme est très faible malgré tous les efforts déployés depuis 1975, année de l' « émancipation de la femme ». Il est donc temps de comprendre que des mesures doivent être entreprises pour encourager les femmes à s'intéresser aux questions politiques. Nous devons savoir que la participation politique de la femme peut avoir plusieurs impacts sur la vie politique ou sociale.

Tout d'abord, le principe d'égalité qui est le socle de toute démocratie sera véritablement respecté.

Ensuite, lorsque les femmes font partie de l'exécutif, l'élaboration d'un plan national du programme de Beijing est plus aisée à réaliser.

Enfin, les mesures législatives prenant en compte les besoins des femmes seront plus adoptées.

Nous nous réjouissons et saluons la tenue de ce forum à Lomé ; et souhaitons vivement que soit multiplié ce genre de conférences pour intensifier la sensibilisation au niveau central et décentralisé ou au niveau sectoriel et multisectoriel.

Toutes ces mesures appliquées pourront faire véritablement augmenter la représentativité des femmes à tous les niveaux du leadership nationaux ou internationaux

Références bibliographiques

- La loi no 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972
- Le décret no 2005/088 portant création du ministère de la promotion de la femme et de la famille.
- Colloque international sur les enjeux de la participation politique des femmes, IRIC, Yaoundé le 26 au 28 juillet 2007.
- Etude sur la participation politique des femmes dans la vie politique dans le département du Diamaré et Logone et Chari, association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF), 2005.
- Participation des femmes à la vie politique : bilan de l'évolution au sein des par-

lements nationaux, des partis politiques, des gouvernements et de l'union parlementaire, cinq ans après la conférence mondiale sur les femmes.

- Honorable Niyindi Henriette épouse Elouna « Défis des femmes leaders dans la gestion des affaires publiques locales au Cameroun », pré conférence pour les femmes élues leaders des collectivités publiques et entités gouvernementales locales, Yaoundé le 26 au 28 mai 2008.

Source : Actes du Forum Régional du ROFAF sur « La situation des droits des femmes et de l'égalité des sexes en Afrique francophone », Lomé, mars 2009

FEMMES ET PARTICIPATION POLITIQUE : L'EXEMPLE DU GABON

Par Pierrette OYANE NZUE, membre de l'Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité

INTRODUCTION

Au nombre des domaines ciblés par les défenseurs des droits des femmes, se trouve le domaine politique. En effet, le problème de la faible participation des femmes à la vie politique de leurs pays, fait partie des axes prioritaires dans la lutte pour l'égalité des sexes.

En Afrique francophone en particulier, la visibilité des femmes en politique reste réduite, alors que celle-ci s'est confirmée en Afrique anglophone avec l'accès d'Hélène Johnson Searlif à la présidence du Libéria.

Pour prendre l'exemple du Gabon, l'accès au Gouvernement ou au Parlement relève encore d'un exploit pour une femme, à plus forte raison une simple candidature à la Présidence de la République, ou seulement à la présidence d'un parti politique.

Pourtant les femmes constituent 51 à 52% de la population, selon les recensements de 1993 et de 2003 (non validé), et représentent de ce fait un électorat très courtisé par les hommes

politiques.

Même si les rôles d'épouses et de mères, qu'elles remplissent consciencieusement, révèlent chez les femmes gabonaises des qualités managériales reconnues par tous, dans la vie publique en revanche, elles ne sont pas encore parvenues à trouver leur place, tout en y jouant parfois un rôle décisif en coulisse.

La vie publique concerne la gestion de la politique et de l'économie du pays. Mais le pouvoir politique ayant une emprise dans tous les domaines au Gabon, il contrôle nécessairement l'économie. C'est pourquoi nous pouvons nous contenter dans cet exposé de parler uniquement du pouvoir politique, qui engendre tous les autres.

Pour aborder la question de la participation politique des femmes au Gabon, nous ferons d'abord l'état des lieux de leur présence dans les institutions constitutionnelles et au sein des partis politiques. Nous relèverons ensuite les obstacles à leur accès aux postes de décision, afin de proposer quelques pistes de solution pour encourager la participation politique des

femmes gabonaises.

I/ Etat des lieux de la participation politique des femmes au Gabon

Pour nous faire une idée de la place et du rôle des femmes dans la gestion des affaires de l'Etat, nous avons recueilli des statistiques auprès des institutions de gouvernance. De même, il nous a semblé nécessaire d'examiner leur position au sein des partis politiques, qui sont par excellence le vivier d'émergence des hommes et femmes politiques.

1- Proportion des femmes dans les institutions

Comme nous le savons tous, le Chef de l'Etat gabonais actuel, le deuxième qu'a connu le pays depuis son indépendance, est un homme. Son prédécesseur était également un homme.

L'actuel Gouvernement, dirigé par un homme compte seulement 8 Femmes sur 48 membres.

Le Sénat compte 18 femmes sur 102 sièges, même s'il faut saluer l'élection pour la première fois, le 16 Février 2009, d'une femme comme présidente du Sénat.

L'Assemblée Nationale compte 36 femmes députées sur 120 sièges.

Le Conseil Economique et Social compte 14 femmes sur 99 membres. Il convient de noter ici

que les femmes qui siègent au CES sont principalement issues des ONG et des syndicats. Les trois autres groupes qui élisent des représentants au CES, à savoir certaines Administrations, les Collectivités locales et le Patronat, y sont rarement représentés par des femmes.

Le Conseil National de la Communication compte une femme sur 9 membres.

La Cour Constitutionnelle compte deux femmes sur 9 membres. Nous nous réjouissons d'ailleurs que sa présidente depuis 1992, date de sa création, soit une femme.

Sur la dizaine de grandes communes que compte le Gabon, deux seulement ont élu des femmes comme Maires.

Enfin sur une cinquantaine de départements, six seulement ont pour Présidente du Conseil Départemental une femme.

La proportion des femmes dans ces institutions se situe entre 10 et 20%. Ce qui est très loin des 50% requis par les défenseurs de la parité.

Nous pouvons tout de même remarquer que des femmes occupent des postes importants de prise de décision au Gabon, bien que peu nombreuses. La position de certaines femmes peut en effet contribuer à la promotion de la cause féminine au sein de l'appareil politique de l'Etat. A titre de rappel, les présidentes du Sénat

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

et de la Cour Constitutionnelle sont des femmes. Il s'agit, dans l'ordre protocolaire, de la deuxième et de la cinquième personnalité de l'Etat. Par ailleurs, deux femmes sont Vice- Premier Ministre dans le Gouvernement et une femme vient d'être nommée Ministre Déléguée aux Finances, une chasse gardée des hommes jusqu'ici.

Mais nous poserons à ce niveau la question de la solidarité féminine. En effet, les femmes qui accèdent aux postes de décision ont tendance à devenir sourdes aux revendications pour les droits des femmes. Certaines d'entre elles, pourtant issues d'organisations féminines qui leur servent de tremplin, finissent par combattre ces organisations. D'où l'adage, « La femme est l'ennemie de la femme ».

Ce constat amer nous pousse à nous demander aujourd'hui, quel est le sens du combat pour l'accès des femmes aux postes de décision. Dans la mesure où celles qui y accèdent ne servent pas la cause des autres femmes. C'est pourquoi, depuis quelques années, nous remarquons un relâchement de l'action des organisations féminines gabonaises. La plupart de leurs membres estimant en effet que les leaders se servent des autres pour assouvir leurs ambitions politiques.

Toutefois, par souci d'honnêteté intellectuelle, nous pouvons reconnaître que les femmes ayant des hautes fonctions sont également la proie des autres femmes. Elles sont souvent vi-

lipendées et mises au banc des accusé-e-s.

En effet, par simple mauvaise foi, les femmes les moins nanties prêtent beaucoup de vices à celles qui ont relativement réussi. Cette attitude émane d'un certain complexe les unes vis-à-vis des autres.

Ainsi, celles qui ont assuré leur place au soleil préfèrent rester dans leur tour d'ivoire, plutôt que d'aller essayer les railleries des autres femmes qu'elles considèrent comme des jalouses.

Il s'agit là de concilier les attitudes et les comportements des femmes à différents niveaux. Car leur défiance vis-à-vis de leurs semblables ne sert que la cause des hommes. Il n'est pas rare à ce propos, de voir des femmes s'attaquer avec acharnement à une autre femme qui s'oppose à un homme à une élection. Le peu de femmes qui osent une carrière politique au Gabon, sont donc parfois plus combattues par d'autres femmes.

Cet état d'esprit amène certaines femmes occupant des postes politiques à préférer la compagnie des hommes. Il suffit d'observer la composition des cabinets de celles-ci, pour se rendre compte qu'il n'y a parfois aucune femme parmi leurs collaborateurs immédiats.

En tout état de cause, la présence des femmes dans les institutions gabonaises reste

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

insignifiante, au regard des compétences féminines dont regorge le pays.

De plus les quelques privilégiées que nous avons citées plus haut doivent encore trop leur position aux faveurs des hommes, leur mérite personnel étant parfois sujet à caution.

L'histoire récente du Gabon ne compte pas de véritable lutte politique féminine. Nous ne saurions pas en effet, citer une femme ayant mené un combat politique pour accéder au sommet de l'Etat. Même les militantes de première heure du parti au pouvoir, le plus ancien du pays et créé en 1968, ont toujours été présentées comme des protégées de puissants hommes politiques du système.

Sous d'autres cieux, le parcours par excellence d'une personnalité politique doit passer par le militantisme au sein d'un groupe de pression. Il peut s'agir d'un syndicat, d'une ONG ou d'un parti politique. Il faut se faire remarquer par ses idées, ses prises de position et sa vision de la marche du pays. Sinon on est considéré comme « un parachuté ». C'est l'image que donnent malheureusement la plupart des femmes qui occupent des hautes fonctions au Gabon.

Pour juger de la participation réelle des femmes à la vie politique du Gabon, il faut examiner le fonctionnement des partis politiques, et relever la place et le rôle qui leur sont dévolus.

2- La place et le rôle des femmes dans les partis politiques

Le Gabon compte une cinquantaine de partis prenant part aux différentes élections politiques, pour une population de 1.500.000 habitants. Mais en réalité six à sept partis se partagent les différents postes mis en jeu, le parti au pouvoir se taillant chaque fois la part du lion.

Tous ces partis politiques ont été créés et sont présidés par des hommes. Une seule femme a tenté de créer un parti, celui-ci n'a jamais été reconnu. Et après s'être un moment opposée au régime en place, la concernée a fini par obtenir une nomination à un poste politique, plutôt que la légalisation de son parti.

Un autre parti est aujourd'hui dirigé par une femme après le décès de son mari, qui en était le fondateur. Mais, si elle a pu conserver l'unique siège de Député de ce parti, autrefois occupé par son mari, le parti court à la faillite, la plupart de ses membres l'ayant déserté après la mort du fondateur.

Les principales forces politiques en présence au Gabon sont réparties en deux groupes : les partis de la majorité présidentielle et les partis de l'opposition, du moins ce qui en reste.

La tête de file de la majorité au pouvoir est le Parti Démocratique Gabonais, dont le président

fondateur est le Chef de l'Etat. Il y a ensuite une quarantaine de toutes petites formations politiques appelées « les partis gazelles ». Dont trois ou quatre sortent du lot avec un à cinq élus aux élections, à l'Assemblée Nationale, au Sénat ou dans les collectivités locales. Il s'agit du Rassemblement pour le Gabon, de l'ex opposant devenu Vice- Premier Ministre, Paul MBA ABESSOLO, le Cercle des Libéraux Réformateurs du Général Jean Boniface ASSELE DABANY, l'Alliance Démocratique et Républicaine du Vice- Président de la République, DIJOB DIVOUNG DI DING, etc.

Deux partis politiques font aujourd'hui office d'opposition, il s'agit de l'Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement, créé par un ancien baron du Régime, Zacharie MYBOTO, et l'Union du Peuple Gabonais de Pierre MAMBOUNDOU.

Au sein de tous ces partis les femmes ne jouent que des rôles de second plan. Pourtant, leur apport est reconnu par le parti au pouvoir qui s'appuie énormément sur l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais, dirigé par la Ministre chargée de la Promotion de la Femme.

Cet organe spécialisé du parti qui figurait autrefois dans l'organigramme du Secrétariat Exécutif, l'instance dirigeante, vient d'en sortir au dernier congrès, pour constituer une simple coordination des groupes d'animations, qui entretiennent l'ambiance festive à différentes oc-

casions. Un opposant avait d'ailleurs traité les femmes du PDG de « bougeuses de fesses ».

En effet, le rôle le plus reconnu aux femmes du parti au pouvoir est celui de leurs groupes d'animation. En revanche, très peu d'entre elles occupent les postes de direction du parti, et moins encore les candidatures du parti aux différentes élections.

Aux dernières élections locales, puis sénatoriales, il y avait des listes dans certaines localités qui ne comptaient aucune femme. Celles qui en comptaient quelques unes, les classaient souvent en dernière position, sachant que le jeu de la proportionnelle leur donnait peu de chance d'être élues.

Dans les partis de l'opposition, les femmes ne sont guère mieux servies. Au contraire, certaines d'entre elles ayant longtemps travaillé pour ces partis contre vents et marées, ont dû se résoudre à les quitter à cause du comportement misogyne de leurs leaders.

Néanmoins, les discours politiques vantent souvent les mérites des femmes et leur contribution au maintien du régime en place, mais la traduction de cette reconnaissance n'est pas effective dans le partage des postes politiques.

Les femmes elles- mêmes ne semblent pas se préoccuper du peu de considération qui leur est fait quant à leur capacité à gérer la chose

publique. Elles acceptent sans broncher certains points de vue misogynes entretenus par l'opinion nationale.

Par exemple, certains hommes politiques n'hésitent pas à dire publiquement que les femmes sont inaptes à occuper certaines fonctions. C'est ainsi qu'il a été dit qu'on ne devait pas nommer des femmes ambassadrices à l'étranger, de peur que leurs aventures amoureuses ne ternissent l'image du pays à l'extérieur, ou alors qu'elles ne sachent pas défendre les intérêts du pays, étant très vulnérables lorsqu'elles sont amoureuses.

Dans le même ordre d'idée, un Ministre de l'Intérieur avait affirmé que les femmes ne devaient pas occuper des postes de commandement tels que Gouverneur de Province ou Préfet, parce que manquant naturellement d'autorité et étant à la merci de leurs conjoints pour révéler les secrets d'Etat. D'ailleurs à ce jour au Gabon, aucune femme n'occupe un poste de Gouverneur de province ou de préfet. Une Femme vient tout de même d'être nommée ambassadrice en France. Il faut espérer que ce soit un signe des temps.

La faible représentativité des femmes gabonaises aux postes politiques renferme plusieurs causes. Parmi celles-ci, il y en a qui trouvent des solutions par l'effet de l'évolution des mentalités, comme nous l'avons vu dans le précédent exemple, mais d'autres méritent d'être

combattues avec acharnement, car elles sont le fait d'un certain égoïsme des hommes à voir des femmes grignoter des places qui doivent leur revenir.

Il est donc essentiel d'identifier tous les obstacles à la participation politique des femmes, ceux-ci ayant des sources diverses et multi-formes, afin de pouvoir les surmonter.

II/ Les obstacles à la participation politique des femmes au Gabon

1. Les obstacles socio- traditionnels

Les rôles traditionnels dévolus aux femmes sont le mariage, l'enfantement, les travaux ménagers, l'entretien de la famille et l'éducation des enfants. Les activités publiques étant réservées aux hommes. C'est ainsi que jusqu'à nos jours certaines familles privilégient la scolarité des garçons, les filles étant destinées à être entretenues financièrement par leurs maris.

Peu de femmes accédant aux études et à la formation professionnelle, il leur est donc impossible d'occuper des postes de responsabilité au plan professionnel ou politique.

Pourtant, tout comme dans la société traditionnelle, certaines femmes sont reconnues pour leur sagesse, mais n'étant pas autorisées à s'exprimer en public, c'est leurs époux qui passent pour des sages, en traduisant les idées qu'elles

leur confient en privé. D'où l'adage, «derrière tout grand homme se cache une grande dame».

Dans certaines familles gabonaises, jusqu'à ce jour, les femmes ne prennent pas la parole au cours d'une réunion. Lorsqu'une famille dont le chef est décédé a pour tête de file une femme, c'est un garçon même mineur qui en est le porte-parole, à moins qu'un adulte proche de la famille soit désigné à cet effet.

La femme est donc de ce fait toujours considérée comme sous tutelle. C'est pourquoi la pratique du lévirat persiste dans le pays. En effet, une veuve est placée sous la responsabilité d'un frère ou d'un cousin du défunt mari qui la prend parfois comme épouse. Lorsqu'elle refuse de se soumettre à la tutelle qu'on lui impose, elle est spoliée de tous les biens laissés par le mari et chassée de sa maison.

La place réservée à la femme dans la société traditionnelle gabonaise, fait d'elle aux yeux des conservateurs, une citoyenne de seconde zone. Certains hommes ont ainsi du mal à accepter d'avoir pour chef une femme. Pour ceux-là, la place de leader est toujours destinée à un homme.

Le poids de la tradition est si fort que les femmes elles mêmes, ayant été éduquées dans ce contexte, perçoivent mal qu'une femme ait des ambitions politiques. Elles les condamnent parfois plus durement que les hommes. C'est

pourquoi, lorsqu'une femme se présente à une élection face à un homme, les autres femmes refusent de la soutenir et préfèrent voter pour l'homme qui, selon elles doit naturellement avoir le dessus sur une femme.

Ainsi, faire preuve d'ambition lorsqu'on est une femme, c'est se comporter comme un homme. Ces femmes-là sont souvent taxées de « garçons manqués », comme si l'accès à un poste de décision enlevait toute leur féminité.

A leur tour, les femmes occupant des hautes fonctions se croient parfois obligées d'afficher des attitudes de dureté, comme pour se donner le profil masculin du chef. Elles contribuent ainsi à perpétuer le stéréotype du pouvoir phallosocrate.

Cette perception du pouvoir empêche beaucoup de femmes de se lancer dans la politique. Elles ont une telle considération du regard de la société, qu'elles préfèrent se cantonner dans les rôles féminins bien perçus par l'opinion nationale, et selon laquelle : « Une femme respectable doit être mariée et se consacrer à son foyer, à son mari et à ses enfants ».

Pour les gabonais, une femme qui se pavane en public ou à la télévision pour aborder des sujets réservés aux hommes ne peut qu'être célibataire ou alors elle porte la culotte dans son foyer. D'ailleurs comme pour donner foi à cette opinion, il se trouve justement que la grande

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

majorité des femmes occupant des hautes fonctions au Gabon sont célibataires.

Il s'agit là d'un des obstacles les plus difficiles à surmonter, d'autant plus qu'il fait appel à la morale et à la psychologie, qui sont des domaines intrinsèques à l'Être humain et qui ne peuvent subir des transformations immédiates.

En revanche, les autres obstacles que nous allons aborder peuvent être plus faciles à affronter dans le temps, parce qu'étant des inventions récentes, ces méthodes mises en place par certains pour gouverner au détriment des autres peuvent changer selon la sensibilité des gouvernants.

2. Les obstacles environnementaux

L'histoire nous montre que les femmes ont souvent été utilisées par les détenteurs du pouvoir comme des trophées, pour prouver leur autorité. C'est ainsi qu'en Afrique, les chefs traditionnels ont souvent eu plusieurs épouses.

De nos jours également, certains hommes considèrent les femmes comme des biens de luxe à collectionner, au même titre que des véhicules et les villas.

Ainsi, au Gabon, chaque homme politique base sa notoriété sur le nombre de maîtresses qu'il entretient. Des femmes sont donc cataloguées comme maîtresses de x ou de y, ce qui leur

donne presque la même considération que les épouses légitimes.

Bon nombre de ces femmes, même ayant suivi des études, ne perçoivent pas l'utilité de faire des efforts intellectuels ou professionnels, leur aisance financière étant assurée.

Cette instrumentalisation des femmes, fait que celles qui ont poursuivi des études et méritent une certaine reconnaissance, sont confondues avec les autres, et sont parfois combattues lorsqu'elles refusent les promotions « canapé ».

Ainsi, pour être candidate à une élection ou pour accéder à un poste de responsabilité, il faut être « parrainée » par un homme politique. Les femmes les moins futées ayant même plus de chances, parce que ne présentant pas de risque de concurrence politique pour leur bienfaiteur.

En effet, une femme qui se montre assez intelligente fait peur aux hommes, parce qu'elle n'est pas totalement sous contrôle.

C'est pourquoi, toutes les femmes occupant des hautes fonctions au Gabon sont considérées avant tout comme des « Maîtresses de la République ». Il est donc difficile aujourd'hui de leur reconnaître un quelconque mérite, même lorsqu'elles prouvent leurs compétences.

Dans ce contexte, parler de participation

politique des femmes au Gabon provoque forcément des railleries.

Outre cette image négative qui leur colle à la peau, les femmes gabonaises doivent surmonter les pesanteurs propres à la société gabonaise, telles que le manque de culture politique, l'esprit de facilité, le laxisme et l'attentisme.

De fait, il est souvent répété que le peuple gabonais n'est pas un peuple guerrier. Il est donc très peu porté vers la contestation.

Cet état d'esprit, peu propice à la lutte politique, fait que les femmes, plus encore que les hommes, ne sont pas portées vers la politique, considérée comme une lutte pour le pouvoir.

Pourtant depuis les années 1990, quelques velléités s'expriment pour appeler à un réveil des consciences et dénoncer la mauvaise gouvernance politique et économique du pays.

En réalité, tout le monde sait que le système politique mis en place au Gabon par la France consiste à endormir la conscience nationale et l'esprit de patriotisme chez les gabonais. Ce qui leur permet de piller impunément les ressources du pays avec la complicité des gouvernants qu'ils ont placé.

C'est en fait la nouvelle génération, moins attachée aux liens coloniaux franco-gabonais, qui

remet de plus en plus en cause l'emprise politique et économique de la France sur le Gabon.

Toutefois, très peu de femmes s'affichent dans cette logique d'opposition au régime en place. Elles s'inscrivent plutôt dans le souci de préservation de la paix sociale, en soutenant le parti au pouvoir ou en refusant de se mêler de politique.

Les femmes gabonaises sont donc relativement absentes des instances dirigeantes des partis politiques.

Ainsi, les négociations politiques pour le partage des postes se faisant souvent entre chefs de partis, elles n'y prennent pas part, laissant ainsi le champ libre aux hommes, les seuls à se disputer les postes politiques au Gabon.

Les femmes attendent en général que les hommes décident de leur offrir tel ou tel poste, et il s'agit souvent de leur partenaire, qui compte en fait avoir la main sur un autre poste en dehors de celui qu'il occupe déjà lui-même.

Si elles veulent surmonter ces obstacles, liés à l'environnement national, les gabonaises doivent d'abord se donner les moyens de leur politique. Il s'agit de résoudre des questions pratiques, liées à l'exercice d'une carrière politique.

SERIE SUR GENRE ET LEADERSHIP

3- Les obstacles pratiques

Pour entrer en politique, il faut se donner les moyens financiers et techniques. Cela nécessite donc une certaine assise économique et des compétences de leader et de stratège politique.

Mais dans le contexte gabonais, il s'agit surtout d'avoir beaucoup d'argent. En effet, la population gabonaise ayant été habituée à recevoir de l'argent en période électorale, il est difficile de solliciter ses suffrages sans investir une fortune.

Pourtant un certain nombre de femmes possèdent des capacités intellectuelles et même une certaine carrure pour jouer un rôle politique, mais les moyens financiers étant détenus par le régime, elles ne peuvent pas voler de leurs propres ailes.

Dans un environnement marqué par la faible présence des femmes au sein des instances dirigeantes des partis politiques, il n'est pas aisé pour elles de se positionner pour jouer les premiers rôles.

En effet, les partis politiques étant subventionnés au Gabon, ce sont les chefs de ces formations qui reçoivent l'argent et en use à leur gré. Ainsi, en période électorale, certains candidats sont plus financés que d'autres. Et pour qu'une femme se présente et soit subventionnée, elle doit être désignée par le chef du parti.

A titre indicatif, une candidature à un poste de Député peut nécessiter un budget de 30 millions de FCFA, comprenant la caution et les dépenses liées à la propagande politique dans la localité où on se présente. Or si les partis politiques reçoivent 100 millions chacun, il faut financer 120 candidats dans tout le pays.

En réalité, en dehors de ce qu'on appelle communément « le franc électoral », les candidats reçoivent d'autres fonds officieux, selon que le régime les soutienne ou pas. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir un candidat d'un autre parti que le parti au pouvoir, ou un candidat indépendant, recevoir plus d'argent, lorsqu'il a des amis dans le système.

C'est ce qui permet à certaines femmes d'émerger en se faisant élire Députée, Sénatrice, Maire ou Présidente de l'Assemblée Nationale, avec la bénédiction d'un parrain politique.

Pour arriver à influencer le paysage politique national, les femmes ont besoin d'être parties prenantes des décisions, d'abord au sein des partis politiques, et ensuite à la tête des institutions de l'Etat.

III/ Quelques pistes de solutions

Nous distinguerons ici deux types d'actions pouvant être menées pour favoriser la participation politique des femmes au Gabon. Il s'agit d'actions de sensibilisation d'une part, à l'en-

droit des femmes elles-mêmes, et d'actions de plaidoyer d'autre part, en direction des gouvernants et des bailleurs de fonds.

1/ Actions de sensibilisation

Les organisations féminines devraient beaucoup plus s'investir dans la défense des droits politiques des femmes. Pour cela, elles devraient s'intéresser à la participation des femmes aux élections et à tous les débats politiques nationaux.

Il est nécessaire qu'elles sensibilisent les populations sur la place et le rôle de la femme dans la société moderne. Notamment sur les capacités communes aux filles et aux garçons, qui leur ouvrent de manière égale l'accès à l'école et dans tous les domaines de développement du pays, y compris aux postes politiques.

Au sein des partis politiques, les femmes devraient œuvrer pour l'adhésion du plus grand nombre de femmes, et exiger leur prise en compte dans les instances décisionnelles du parti et lors de la présentation des candidatures aux élections.

Il faudrait également que les femmes gabonaises aient le courage d'exprimer leurs ambitions politiques, notamment par leur visibilité au sein de leurs partis politiques et dans le débat politique national.

Elles devraient aussi songer à créer des partis

politiques pour lesquels elles occuperaient la position de leader.

Toutes ces actions nécessitent évidemment des programmes et des stratégies bien ficelés.

Parmi les stratégies qui pourraient être mises en place, il y a :

- La création de groupes de pressions pour la promotion de la Participation politique des femmes ;
- L'émergence de synergies entre les femmes occupant des hautes fonctions, pour œuvrer à l'éducation des filles, à la défense des droits des femmes et au soutien moral et financier des candidates aux élections ;
- L'éducation civique des femmes, afin qu'elles prennent part aux élections, par l'inscription sur les listes électorales et en élisant de préférence des femmes ou alors des hommes développant des discours d'égalité ;
- L'encouragement et la formation des femmes à se présenter aux élections ;
- La sensibilisation des filles et des femmes à cultiver l'effort personnel et la dignité, en refusant les rôles de « femmes-objets », et en revendiquant la reconnaissance de leurs propres compétences ;

2/ Actions de plaidoyer

Les réseaux d'organisations féminines et autres groupes de pression devraient œuvrer au dialogue avec les pouvoirs publics, afin de porter le débat de la participation politique des femmes à l'ordre du jour des préoccupations nationales.

Des activités de plaidoyer devraient être menées en direction du Parlement, du Gouvernement et des autres institutions, afin que ceux-ci encouragent les partis politiques à promouvoir plus de femmes dans leurs instances décisionnelles et à les faire figurer en plus grand nombre parmi leurs candidats aux différentes élections.

Ainsi, le plaidoyer pourrait consister à solliciter la mise en place de mécanismes favorisant la présence des femmes aux postes de prise de décisions. Notamment :

- Le système des quotas : 30 à 50% de femmes au Gouvernement, parmi les candidatures présentées par chaque parti aux élections, dans les institutions telles que le Conseil Economique et Social, où il doit être exigé à chaque groupe de respecter ledit quota ;

- La prise en compte du concept genre dans les programmes politiques du Gouvernement et dans l'élaboration des budgets de l'Etat

A l'endroit des bailleurs de fonds, des démarches devraient être menées pour les encourager à financer des actions en faveur de la participation politique des femmes. Ainsi, des fonds peuvent être créés pour venir en aide aux femmes candidates, notamment pour leur formation.

Conclusion

Au Gabon, une centaine d'organisations féminines ont vu le jour depuis 1990, après la Conférence Nationale, qui a institué la démocratisation du pays. Mais ces organisations œuvrent essentiellement pour l'entraide et la solidarité. Elles posent rarement des actes destinés à revendiquer les droits des femmes. C'est cet état d'esprit qui les empêche également de militer dans les partis politiques.

Après la Conférence de Beijing en 1995, les organisations féminines gabonaises, en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme et avec l'aide du PNUD, ont décidé de créer l'Observatoire des Droits de la Femme. Cette structure qui regroupe toutes les organisations œuvrant pour la défense des droits des femmes, devait recueillir des informations et des statistiques sur la situation des droits des femmes au Gabon, afin de mener des actions pour une meilleure prise en compte des femmes dans toutes les instances décisionnelles du pays.

Malheureusement, en dehors des activités de sensibilisation et de formation des parajuristes, l'Observatoire ne mène pas de véritables actions pouvant influencer la place et le rôle des femmes dans la société gabonaise.

L'observatoire reste par exemple muet devant les cas fréquents de viols, d'incestes, de spoliation des veuves, régulièrement retransmis par la presse.

De même, il n'intervient pas auprès du Gouvernement et du Parlement pour relever l'absence des femmes ou leur faible représentativité. Malgré les discours politiques favorables à l'accès des femmes à toutes les instances décision-

nelles.

L'Observatoire des droits de la Femme, avec l'appui des autres organisations féminines, devrait beaucoup plus s'impliquer dans la revendication des droits des femmes. Il pourrait ainsi contribuer à combattre la plupart des obstacles relevés plus hauts et à encourager la participation politique des femmes.

Il s'agit là d'une plateforme adéquate à une meilleure action pour la lutte féministe au Gabon, mais pourvu que les gabonaises cultivent l'esprit de la revendication. En effet, un adage dit : « Le pouvoir ne se donne pas, il s'arrache. »

ACTUALITÉS RELATIVES A FEMMES ET LEADERSHIP POLITIQUE

Pourquoi Les Femmes Sont Moins Corrompues Que Les Hommes Dans Les Démocraties

Les femmes sont-elles moins corrompues que les hommes? C'est ce que suggéraient jusqu'à aujourd'hui plusieurs études sur le sujet, qui avaient notamment montré que les femmes ont tendance à davantage désapprouver la corruption que les hommes ou encore que plus un gouvernement compte de femmes, moins la perception de la corruption dans le pays est élevé.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2016-pourquoi-les-femmes-sont-moins-corrompues-que-les-hommes-dans-les-democraties>

Les femmes sont-elles les meilleures ?

Les temps changent, et être femme n'est plus un obstacle infranchissable pour accéder aux plus hautes fonctions politiques. Est-ce à dire que les femmes politiques ont quelque chose de plus que leurs homologues masculins ? Anthony Bellanger, répond aux questions.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2010-les-femmes-sont-elles-les-meilleures->

Les avancées dans l'égalité hommes-femmes en politique sont une bonne nouvelle pour le monde du travail, selon l'OIT

La Directrice du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT a qualifié de «bonne nouvelle pour le monde du travail» les tout derniers progrès de certains pays pour porter plus de femmes aux hautes fonctions politiques.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2003-les-avancees-dans-legalite-hommes-femmes-en-politique-sont-une-bonne-nouvelle-pour-le-monde-du-travail-selon-loit>

Nous Avons Besoin Qu'il Y Ait Davantage De Femmes Politiques – Michèle Alliot-Marie

« Ce qu'un homme fait, une femme doit pouvoir le faire. Cette leçon je l'ai reçue quand j'avais 10 ans de la part de ma mère qui, avec mon père et aux côtés de mon père, avait été dans la résistance contre le nazisme en France pendant la deuxième guerre mondiale », a déclaré Michèle Alliot-Marie à la conférence internationale pour les femmes qui s'est tenue à Paris le 1er mars en solidarité avec les femmes de la résistance iranienne.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2118-2014-03-30-21-27-12>

Chili : les femmes occupent des postes politiques clés

Les Amériques au quotidien : Nous partons pour le Chili aujourd'hui. Premier pays d'Amérique du Sud où les femmes occupent des postes politiques-clés. Michelle Bachelet, la présidente, a été élue pour la deuxième fois en 2013.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2586-2014-08-30-20-27-20>

Des femmes de la société civile et des partis politiques formées à la culture démocratique

Une trentaine de femmes issues de la société civile et des partis politiques sont formées, ce mercredi à Abidjan, à la culture démocratique, en vue de les impliquer dans le processus électoral à venir.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2713-2014-09-21-22-28-55>

Féminisation de la politique en Amérique Latine : un contraste avec la place de la femme dans la société.

A quelques semaines des élections présidentielles brésiliennes, les favoris semblent être deux candidates, deux femmes. Parallèlement, une question semble se soulever depuis quelques années : peut-on réellement parler d'une féminisation du paysage politique en Amérique Latine ? L'histoire de cette région est marquée par plusieurs noms de femmes chefs d'Etat, mais ces pays sont-ils pour autant des modèles en terme d'égalité de genre sur le plan social ?

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2729-2014-10-01-02-16-50>

Résultats d'une consultation sur la participation de la femme rurale aux élections

Les résultats d'une consultation menée auprès d'environ 8 mille femmes rurales et réalisée par le centre tunisien méditerranéen (TUMED) ont révélé une tendance à la baisse de la participation des femmes rurales à l'élection présidentielle.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2768-2014-11-09-15-27-27>

Tunisie: Quand des députés remettent en question la présence des femmes en politique

"Quand on voit les résultats (des dernières élections), il est vrai que la parité verticale a permis la présence des femmes, mais quel est l'intérêt national supérieur occasionné par cette présence?", s'est interrogé le député Taher Hmila, doyen de l'Assemblée nationale constituante, sur les ondes de Jawhara FM.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2769-2014-11-09-15-37-07>

Les femmes asiatiques au pouvoir : une affaire de famille

La future nomination cette semaine de Yingluck Shinawatra comme Premier ministre de la Thaïlande confirme les dires de certains analystes qui estiment que de nombreuses femmes leaders de pays accèdent au pouvoir grâce à leur nom de famille. Si dans la politique asiatique les femmes sont encore bien trop minoritaires, la tendance semble s'inverser de plus en plus.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2791-politique-les-femmes-asiatiques-au-pouvoir-une-affaire-de-famille>

Inégalités hommes femmes en politique en Côte d'Ivoire

Les femmes parlementaires ivoiriennes plaident pour la levée des inégalités dans la représentation politique - Le Caucus des femmes parlementaires ivoiriennes a plaidé, à l'issue de la conférence parlementaire sur le renforcement de la participation des femmes, pour l'adoption de mesures temporaires spéciales pour corriger les inégalités dans la représentation politique des femmes.

<http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2808-2014-12-16-17-45-32>

Nouvelles règles en vue contre le harcèlement à l'Assemblée nationale

(QUÉBEC) Le président de l'Assemblée nationale vient de charger un groupe de femmes parlementaires de concevoir une politique sur le harcèlement sexuel pour les députés et leurs employés.

Lire la suite sur : <http://www.rofaf.org/actualites/femmes-et-leadership/femmes-leadership-et-communication/2802-2014-11-27-06-36-26>

DIX POINTS SUR LE LEADERSHIP DES FEMMES AFRICAINES

En dirigeante accomplie, Betty Mould Iddrisu livre les 10 leçons principales du leadership féminin en Afrique et les difficultés que les femmes doivent surmonter pour atteindre le sommet et y rester. Il y a une dure réalité attachée au leadership des femmes en Afrique. J'en ai rêvé et je l'ai vécue. Graduellement, les femmes ont passé outre les barrières historiques qui étaient en place jusqu'à une époque récente, barrières qui limitaient leur ascension vers les plus hauts sommets du pouvoir et du leadership dans des secteurs importants de la société. D'avoir l'audace d'aspirer à atteindre des sommets que peu de femmes ont atteints peut être satisfaisant, mais aussi être révélateur d'expériences mixtes, de perspectives uniques et à l'occasion de déceptions inexplicables.

1° PAS ASSEZ AU SOMMET AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Même avec la meilleure réussite de tous les temps, avec deux femmes présidentes, une femme Premier ministre et des femmes qui occupent 19,7% des sièges au parlement sur tout le continent, tout le monde sera d'accord pour dire que ce nombre de femmes dans les échelons supérieures de la politique - symptôme de la représentation féminine dans d'autres secteurs de la société - est affligeant en terme d'équité et des principes démocratiques de participation. Il n'y a pas de doute qu'il y a eu des moments de succès significatifs dont il y a lieu d'être fier.

Le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Mozambique sont parmi les pays qui ont le plus fort pourcentage de femmes au parlement. Toutefois, il reste un long chemin à faire. Plus j'ai grimpé au cours de ma progression dans le leadership et plus dure la réalité est apparue. Nous devons toujours saluer la vaillante contribution des échelons moyens et inférieurs, mais nous devons être à la table haute afin de participer, contribuer et partager le pouvoir qui façonne nos destinées nationales et régionales. Peut-être que nous faisons des progrès significatifs, mais je sais avec certitude que le statu quo n'est ni juste ni acceptable.

2° UNE DURE ASCENSION ET LES PLUS GRANDES DIFFICULTES POUR RESTER AU SOMMET

Les femmes africaines souffrent de préjugés systémiques lors de leur cheminement vers le sommet. D'abord on ne nous prend pas au sérieux parce que les hommes sont convaincus que les femmes sont intrinsèquement moins compétentes. Les cas de harcèlement sexuel dans l'éducation et sur le lieu de travail, qui inhibent le progrès des femmes vers le sommet, sont bien documentés. De plus, les devoirs de la maternité peuvent être écrasants s'ils ne sont pas soigneusement gérés.

La plupart des hommes sont convaincus que les femmes doivent prendre la principale responsabilité en ce qui concerne la famille. Il s'en suit que travailler tard le soir, participer à des séminaires le week-end, des voyages d'affaires outre-mer, qui sont autant de contributions pour tout travailleur sur le chemin vers le sommet, s'avèrent souvent très difficiles pour les jeunes épouses et mères qui travaillent. Parvenir au tiers supérieur est rare et lorsque vous y parvenez vous avez à affronter l'hostilité et les doutes quant à vos compétences parce que vous êtes une femme. Une femme au sommet travaille plus durement qu'un homme afin de prouver ses compétences et pourtant elle continue à devoir faire face aux préjugés enracinés et à l'hostilité pour son rôle de patronne et leader dans un environnement de travail largement dominé par les hommes

3° SANS SOUTIEN VOUS NE POUVEZ PAS REUSSIR

La politique, celle des compagnies ou du parti, est cruelle et ne pardonne généralement rien. Ceci n'est nulle part plus évident que pour les femmes en Afrique. Comme il est estimé que le rôle d'une femme consiste à soutenir son mari et sa famille, les coups durs et la politique d'insultes, qui caractérisent généralement le leadership public, ne sont pas acceptables pour la famille d'un politicien et ces femmes sont considérées comme apportant "la honte et l'opprobre" à leur famille.

Les femmes leader et les politiciennes ont besoin du soutien de leurs sœurs, mère, grand'mère,

DIX POINTS SUR LE LEADERSHIP DES FEMMES AFRICAINES (SUITE)

tantes, camarades d'école et ne peuvent progresser sans leur soutien actif et exprimé. Il est généralement considéré que les femmes ne se soutiennent pas les unes les autres et l'expérience de nombreuses femmes confirment cette dure réalité. Cela nécessite beaucoup de force intérieure et une peau de rhinocéros.

4° TROP D'OBSTACLES A SURMONTER EN DEPIT DE PROGRES DANS DIFFERENTS SECTEURS CRUCIAUX

Malgré des progrès remarquables, en dépit des nombreuses percées et d'une prise de conscience croissante et l'acceptation du leadership des femmes en Afrique, il reste bien trop d'obstacles empêchant le leadership des femmes et leur ascension. La société africaine traditionnelle est toujours enfermée dans des myriades de barrières destinées à maintenir les femmes dans un état de subordination dans la société. Des pratiques coutumières, hostiles et cruelles à l'égard des femmes, un accès restrictif aux études qui empêche une petite fille d'aller et de rester à l'école, la pauvreté endémique qui affecte les femmes rurales paysannes sont autant d'obstacles qui contribuent à les maintenir à l'écart du leadership actif sur le continent. La plupart des obstacles légaux empêchant leur progrès ont été surmontés ou abolis sur le continent, en particulier au cours des trente dernières années. Le défi est donc de se défaire des perceptions d'un autre âge du rôle de la femme dans la société et ceci ne peut se produire qu'avec le temps et une attitude positive. Nous allons de l'avant, mais je sais pour sûr qu'il reste de nombreux obstacles à franchir.

5° LES TRADITIONS NE DOIVENT PAS NOUS RETENIR. ELLES PEUVENT SERVIR DE CATALYSEURS

Les traditions ne sont pas supposées être stagnantes. Elles peuvent être utilisées comme instruments du changement. Ce changement est généralement induit par les femmes elles-mêmes. Certains aspects de la tradition africaine tentent de maintenir les femmes silencieuses, subordonnées, des citoyennes de deuxième classe, alors que de nombreuses autres saluent la dignité et le respect sacré de la féminité. Bien que je sois consciente des nombreux aspects délétères de nos traditions, j'ai toujours vu et utilisé la dimension de la culture qui autorise à faire et la tradition comme catalyseur pour un changement positif : autoriser à faire, à légitimer et à promouvoir les femmes africaines dans le rôle de leadership.

La culture peut être utilisée pour nous retenir, mais nous pouvons aussi former les cultures de sorte qu'elles soient libératrices. Toutefois, une bonne partie des traditions africaines, qui ont peut-être leurs racines dans des histoires et cultures glorieuses, ont été récupérées par les hommes pour tendre des embuscades aux femmes, pour les empêcher de réaliser leur plein potentiel de leadership. Mais je sais aussi que nous pouvons trouver la force et les opportunités dans les valeurs et le dynamisme dans nombre de nos cultures.

6° L'EDUCATION, QUOIQUE DESIRABLE, N'EST PAS TOUT

Une éducation supérieure est désirable, mais n'est pas une précondition pour un leadership féminin réussi sur le continent. L'éducation assure une reconnaissance automatique dans la société parce qu'elle permet aux femmes d'avoir un certain cachet. Toutefois, et bien que je ne puisse assez mettre l'accent sur l'importance qu'elle a pour chaque femme leader, je sais aussi qu'une éducation formelle ne suffit pas en elle-même à fournir tous les outils nécessaires à la survie et à la réussite dans les échelons supérieurs de leadership. Surtout l'absence d'éducation ne disqualifie pas une femme et ne l'empêche pas d'exceller.

7° RIEN NE REMPLACE LE DUR LABEUR, LE COURAGE INTERIEUR ET LA DETERMINATION

Compte tenu du scepticisme intrinsèque concernant les capacités des femmes à réussir en Afrique, cela signifie simplement que les femmes leader doivent travailler deux fois plus durement. Le

DIX POINTS SUR LE LEADERSHIP DES FEMMES AFRICAINES (SUITE)

chemin vers la réussite est parsemé d'embûches qui requièrent une énorme somme de courage et de détermination pour ne pas dévier. Je sais avec certitude, qu'avec ou sans défi particulier, un dur labeur est un impératif inévitable pour un leadership réussi. Au vu des défis spécifiques, de préjugés et de scepticisme à l'encontre des femmes dirigeantes, la femme leader africaine n'a aucun choix hormis de travailler durement et avec détermination. Peu importe ses qualifications ou son charme, son degré de motivation ou sa spiritualité, une femme dirigeante en Afrique doit travailler plus durement que ses collègues masculins, si elle veut compter un tant soit peu.

8° CRUCIAL LE RESEAU

Les plaintes abondent dans toute l'Afrique que les femmes dirigeantes ne contribuent pas à améliorer le statut des femmes dans la société. Mais seule une femme qui a été au sommet et a fait de son mieux pour faire une différence peut véritablement comprendre les difficultés qu'il y a à être la seule de son espèce au sommet. Les femmes dirigeantes ont besoin et doivent élaborer leurs réseaux et leurs alliances avec la base et la société civile afin de pouvoir répondre aux besoins des femmes à la base et du leadership. On est tellement solitaire au sommet de l'échelle, mais je sais que des réseaux plus larges et plus solides de la base, des professionnelles et des alliés de la société civile fournissent une force puissante sur laquelle sûrement s'appuyer.

9° PEU IMPORTE VOS COMPETENCES, VOTRE EXPERIENCE ET VOTRE POUVOIR, IL Y A DES DEFIS PARTICULIERS QUI VOUS CONFRONTENT

Vous êtes toujours vue comme une "femme dirigeante" et non comme juste un "leader". Vous êtes une Africaine, une citoyenne et un leader, votre "féminité" reste la mesure prédéfinie de la société quant à votre leadership. Par conséquent, le défi d'être une femme leader est multiplié parce que vous êtes une femme africaine. Mais les dures réalités du leadership féminin en Afrique sont innombrables : la sous représentation des femmes en politique et parmi les dirigeants à tous les niveaux, des pratiques traditionnelles et culturelles négatives et cruelles, le statut subalterne des femmes, le manque d'éducation et le degré de pauvreté sont autant de défis à surmonter pour atteindre le leadership.

10° OUI ! LES FEMMES AFRICAINES PEUVENT !

S'il est une chose que j'ai apprise et que je crois sans le moindre doute, c'est la capacité des femmes de diriger dans n'importe quel secteur et à tous les niveaux. Nous pouvons continuer à exceller au même titre que les hommes. Nous pouvons continuer à trébucher le long du chemin tout comme les hommes. Nous pouvons même échouer de temps en temps, tout comme les hommes ont échoué dans l'histoire. Mais je sais avec certitude que nous sommes capables, nous avons le droit et nous pouvons certainement conduire ce continent. Oui nous pouvons !

* Mme Betty Mould Iddrisu est l'une des dirigeantes africaines les plus accomplies. Elle a été procureur général, ministre de la Justice et ministre de l'éducation dans la République du Ghana. Elle a également été directrice des Affaires légales et constitutionnelles du Secrétariat du Commonwealth ainsi que chargée de cours de droit. Elle a été à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité des genres pendant 30 ans. Elle reste très motivée pour qu'une nouvelle génération de femmes africaines s'affirme au niveau du leadership et professionnel. Mme Betty Mould Iddrisu est actuellement une conférencière, une consultante et militante sur les questions de droit, de politiques et de justice des genres.

Source : <http://www.pambazuka.net/fr/category.php/comment/83848>

Le ROFAF exprime toute sa gratitude au Fonds Mama Cash pour les Femmes, au Fonds Mondial pour les Femmes, au Fonds de Développement de la Femme Africaine, à OXFAM Novib, au Ministère des Affaires Etrangères Néerlandais et aux donatrices-eurs individuel-le-s pour leur soutien à ses activités.